



2022  
**RAPPORT  
ANNUEL**

**Nourrir le Canada et  
le monde au-delà de  
nos 100 ans**



Celebrating resiliency, growth and opportunity



FRUIT & VEGETABLE  
**GROWERS  
OF CANADA**

PRODUCTEURS  
DE FRUITS ET LÉGUMES  
**DU CANADA**

Célébrer la résilience, la croissance et les opportunités



2022

# RAPPORT ANNUEL

**Nourrir le Canada et le monde  
au-delà de nos 100 ans**

# TABLE DES MATIÈRES

- 4** Message du président
- 6** Message de la directrice générale
- 9** En chiffres
- 10** Gestion des risques de l'entreprise
- 12** Protection des cultures
- 26** Énergie, environnement et changement climatique
- 30** Normes de l'industrie et salubrité des aliments
- 32** Main-d'œuvre
- 34** Commerce et mise en marché
- 36** Soutien du secteur
- 40** Profils de cultures
- 42** Secteur canadien de culture maraîchère en serre
- 44** Rapport annuel du Conseil canadien de la pomme de terre
- 48** Recherche
- 50** Rapport de communication
- 52** Nourrir le Canada et le monde au-delà de nos 100 ans!

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Isaac Newton a dit un jour : « Si j'ai vu plus loin, c'est en me tenant sur les épaules de géants. » En me préparant à rédiger le présent message pour notre Rapport annuel 2022, je n'ai pas pu m'empêcher de faire un retour sur notre histoire. Nous terminons l'année de notre centenaire qui en a été une de réflexion sur les 100 dernières années – les choses que nous avons menées à bien, celles qui nous ont donné du fil à retordre et les leçons que nous espérons avoir retenues pour les 100 prochaines années.

En réfléchissant à cette histoire, une chose est clairement ressortie pour moi – nous pouvons faire mieux et défendre plus efficacement nos intérêts en raison de l'exemple que nous ont donné les fondateurs des PFLC. Nous mettons vraiment à profit les réussites de notre passé. En allant de l'avant, les PFLC doivent maintenir leur engagement de tirer parti de cette expérience et de cet élan.

Les fondateurs des PFLC se sont réunis en 1922 avec comme objectif principal de faire progresser « ...toutes les questions allant dans le sens de l'amélioration de l'industrie horticole au Canada. » Ils ont rencontré des obstacles sur la voie de l'organisation, mais ils ont persévéré et le Conseil canadien de l'horticulture a été créé. En lisant les enjeux importants des 50 premières années du CCH, j'ai constaté tant de similarités avec les enjeux qui nous amènent à défendre nos intérêts aujourd'hui. Alors que la portée des enjeux a changé et que nous avons accomplis de nombreux progrès et apporté de nombreuses améliorations, nous partageons la même vision – une industrie horticole canadienne innovatrice et durable. Et en raison de l'initiative et de la clairvoyance de ces pères fondateurs, nous avons été en mesure de défendre les intérêts des producteurs à l'échelle du pays et d'assurer que nous aurons une agriculture durable pour les années à venir.

Maintenant, alors que nous nous trouvons au seuil des 100 prochaines années, nous devons nous demander ce que nous voulons accomplir pour que les générations futures puissent tirer profit de notre travail. Je pense que je m'exprime au nom d'un grand nombre d'entre nous lorsque je dis que les enjeux de notre époque sont la protection financière des producteurs et la durabilité agricole. Nous devons nous assurer que nos entreprises agricoles et nos opérations sont rentables et durables. Nous devons nous assurer que la prochaine génération de producteurs est formée et prête à relever les défis de la production de fruits et légumes au Canada. Si l'histoire nous apprend quelque chose, je crois que les producteurs de fruits et légumes au Canada sont prêts à relever ces défis, comme nos aïeux l'ont fait avant nous, en laissant à la prochaine génération encore plus de potentiel de croissance.



**Jan VanderHout**  
Président  
Les Producteurs de fruits et légumes du Canada



# MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

**Voilà plus d'un an que nous nous y préparons, mais nous sommes finalement réunis pour célébrer en personne l'année de notre centenaire!**

Depuis notre dernière AGA virtuelle, beaucoup de choses se sont produites. Nous avons repris les activités de promotion et les rencontres en personne avec les parlementaires et les représentants du gouvernement. Nous avons transformé notre 100<sup>ième</sup> anniversaire en une année de célébration avec nos membres en parcourant le pays et en rencontrant nos merveilleux producteurs. Avec les comptes-rendus de première main des défis auxquels sont confrontés les producteurs et en voyant les entreprises agricoles en personne, nous avons été mieux positionnés cette année pour transmettre vos préoccupations au gouvernement. Nous avons fait la promotion de mesures allant de la protection des cultures, aux réformes de la main-d'œuvre, à la protection financière et, notamment, à toutes les choses reliées aux importantes répercussions des interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

## RETOUR SUR LE PASSÉ

Nous pensions tous que 2022 serait une année plus facile que 2021. Toutefois, 2022 a encore une fois été une année difficile, superposant de nouveaux problèmes par-dessus les legs déjà difficile laissés par les deux années précédentes. Les producteurs partout au pays ont fait face à l'adversité sur de nombreux fronts. Les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, couplés à l'inflation et aux coûts croissants de tous les intrants, ont créé des défis particulièrement déconcertants pour les producteurs canadiens au cours de la dernière année. Un conflit géopolitique a mené à des enjeux avec la pénurie d'engrais et les coûts croissants des tarifs. La galle verruqueuse de la pomme de terre a eu de sérieuses répercussions sur le transport des pommes de terre de l'Î.-P.-É., et des tempêtes comme l'ouragan Fiona sur la côte est ont causé de graves dommages aux entreprises agricoles. Les répercussions des changements climatiques continuent de représenter des problèmes pour les membres alors que les producteurs s'efforcent d'équilibrer les exigences changeantes du gouvernement avec la production de fruits et de légumes de haute qualité d'une manière rentable et durable. Les producteurs canadiens ont relevé ces défis de front, avec persévérance et ténacité, et c'est toujours un privilège de représenter les producteurs canadiens en votre nom à Ottawa.

Malgré les défis de 2022, l'année a aussi été porteuse de beaucoup de bonnes nouvelles. Bien que la COVID-19 ne soit pas disparue, nous apprenons à vivre avec le virus et nous avons pu reprendre prudemment

le lobbying en personne. Lors de nos réunions, nous avons grandement insisté sur les aliments comme priorité dans la législation et les politiques ainsi que le *Projet de loi C-280, la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*. Nous n'avons jamais été aussi près d'atteindre ce but que nous le sommes maintenant avec le *Projet de loi C-280*.

Sur le plan du commerce et de la mise en marché, en décembre, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire nous a demandé nos commentaires dans le cadre de son enquête sur l'inflation du prix des aliments. Les résultats de notre sondage sur les coûts auxquels sont confrontés les producteurs au Canada afin de produire des aliments pour les canadiens ont révélé les tendances négatives dans notre secteur et ont mis en relief l'importance de la rentabilité des opérations des producteurs pour que les canadiens jouissent d'une sécurité alimentaire nationale.

Au cours des 18 derniers mois, ce fut un plaisir pour moi de représenter les membres des PFLC sur le Comité directeur responsable du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie, m'assurant que la voix des producteurs est entendue et prise en compte tout au long du développement du Code. Ce que nous avons développé est en fait beaucoup plus qu'une liste de dispositions; il s'agit d'une série de mesures intégrées qui comprennent des principes, des dispositions sur les règles commerciales appuyées par des définitions claires, un mécanisme de résolution des conflits, un processus d'arbitrage, des modèles de médiation et d'arbitrage et des mécanismes de mise en vigueur. Ensemble, j'ai bon espoir qu'ils permettront de promouvoir un commerce juste et éthique et une certitude contractuelle.

Sur le plan de l'environnement, nous avons fait la promotion du *Projet de loi C-234*, accompagnés de nos collègues aux vues





similaires d'*Agriculture Carbon Alliance*, afin d'insister sur la nécessité d'avoir des exemptions initiales afin de réduire le fardeau de la taxe sur les émissions carboniques pour les producteurs. Ce projet de loi chemine également dans le processus législatif et nous travaillons avec diligence pour promouvoir sa ratification rapide. Nous nous sommes également joints à nos collègues internationaux des fruits et légumes frais en montrant la voie au secteur dans le cadre d'une discussion sur les exigences de la durabilité mondiale et la façon dont les certifications peuvent être normalisées pour réduire le fardeau tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en commençant avec les producteurs.

Dans le dossier de la main-d'œuvre, les PFLC ont travaillé en partenariat pour développer une Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour le secteur de l'agriculture, contribuant à la promotion et à la prise en compte des besoins en main-d'œuvre des producteurs. Dans le Budget 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre un Programme d'employeur reconnu, une mesure dont les PFLC font la promotion depuis longtemps. Nous avons rappelé cet engagement au Ministre des Finances dans le cadre de notre présentation lors de la consultation prébudgétaire du Budget 2023 afin d'assurer que ce programme soit mis en œuvre le plus tôt possible.

Cette année, la promotion de la salubrité des aliments a mis l'accent sur les répercussions des obstacles réglementaires et le manque de consultation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En réponse à la frustration croissante due au manque de communication et de transparence de l'ACIA, l'Alliance pour les fruits et légumes frais (AFLF) – formée des PFLC, de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et de la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes (DRC) – a organisé un groupe de travail technique avec l'ACIA. Au cours des derniers mois, l'ACIA s'est montrée de plus en plus disposée à améliorer ses communications et à prendre en compte d'autres préoccupations sous-jacentes exprimées par l'AFLF. Nous nous sommes également alliés à CanadaGAP afin d'étendre la portée du *Greenhouse Food Safety Program* et d'exercer des pressions pour l'acceptation de deux nouvelles options de certification non GFSI. La réduction de fardeau administratif des producteurs est une étape importante pour assurer la durabilité de notre secteur.

Sur le plan de la protection des cultures, une grande partie de notre énergie a été consacrée à la participation à de nombreux groupes de travail organisés dans le but d'aider l'ARLA dans son processus de transformation de même qu'à la promotion d'une augmentation substantielle du financement du Centre de la lutte antiparasitaire.

Les PFLC ont été directement impliqués dans les consultations pour le Prochain cadre stratégique et nous sommes également l'un des membres du Comité de la stratégie pour une agriculture durable, coprésidé par AAC et Fédération canadienne de l'agriculture. La représentation au sein de ces comités permet d'assurer que nous pouvons participer à l'élaboration des politiques de demain. Je suis impatient de tous vous consulter sur ces enjeux pour avoir les idées et les suggestions que vous voulez que nous mettions de l'avant lorsque les PFLC vous représentent dans ces comités nationaux.

Les producteurs canadiens de pommes de terre et particulièrement ceux de l'Île-du-Prince-Édouard ont connu une année extrêmement difficile. De nouvelles détections de la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Î.-P.-E. à la fin de 2021 et les restrictions conséquentes dans le mouvement des pommes de terre vers les États-Unis et dans l'ensemble du Canada ont créé des défis importants pour les producteurs de pommes de terre de l'Î.-P.-E. Le Conseil canadien de la pomme de terre s'est efforcé de relever ces défis en siégeant sur le Groupe des ressources des scientifiques et des chargés de la réglementation du Comité international sur la lutte contre la galle verruqueuse de la pomme

de terre. Le CCPT fait également partie du groupe de travail qui révisé le Plan canadien de gestion à long terme de la lutte contre la galle verruqueuse de la pomme de terre; ce travail se poursuivra en 2023. Les PFLC et le CCPT demeurent engagés à trouver des solutions à ce grave problème pour les producteurs de pommes de terre.

Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre des PFLC a établi des objectifs ambitieux au début de l'année pour renforcer les bases des opérations des producteurs de légumes de serre au Canada et permettre au secteur d'être pertinent dans le futur. En conséquence, ils sont à l'œuvre pour créer le Réseau canadien d'excellence en serre (CGEN). Le premier sommet du CGEN s'est tenu en février 2023 et a rassemblé les producteurs canadiens de légumes de serre, des représentants gouvernementaux et des intervenants de l'industrie pour lancer le réseau et entreprendre les prochaines étapes de la planification stratégique et du renforcement des capacités du CGEN. Ce réseau allié permettra au secteur de réaliser les objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES du gouvernement du Canada et contribuera à la vision partagée d'une industrie canadienne des légumes de serre vigoureuse et dynamique.

Bien que 2022 fut une année très occupée, nous avons également pris le temps de célébrer notre centenaire. Tout au long de 2022, les PFLC ont effectué une tournée à travers le Canada pour rencontrer les producteurs, les membres de l'industrie et les représentants gouvernementaux. Nous avons profité de ces occasions pour en apprendre davantage au sujet des problèmes qui ont une incidence sur les producteurs individuels et des façons dont ils font face à ces problèmes et les surmontent. Nous avons célébré des événements marquants avec certaines de nos organisations membres et participé à des Assemblées générales annuelles et d'autres rassemblements et consultations en cours de route. Vous pouvez en apprendre davantage au sujet de notre Tournée du centenaire pancanadienne à la page 53 du présent rapport annuel.

## COLLABORATION SECTORIELLE

Les PFLC sont privilégiés d'exister en tant que partie intégrante d'un secteur intègre et dynamique. Nous avons conclu des partenariats avec de nombreuses organisations qui partagent les mêmes idées et ces collaborations nous permettent d'avoir accès à des ressources et à un soutien et de favoriser nos propres efforts de promotion.

Les PFLC demeurent un partenaire actif du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA). Nous nous sommes joints au Centre canadien pour l'intégrité des aliments à titre de membre en 2022 et nous tirons profit de la recherche et des initiatives du CCIA qui font la promotion de la confiance dans le système alimentaire du Canada et notre secteur des fruits et légumes. D'autres organisations avec lesquelles nous collaborons incluent nos partenaires dans l'Alliance pour les fruits et légumes frais (ACDFL et DRC), l'Agricultural Carbon Alliance (<https://agcarbonalliance.ca/>), CropLife Canada et de nombreuses autres.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) afin d'assurer que les préoccupations de l'agriculture primaire sont adéquatement considérées tout au long du développement du premier Code de conduite du secteur des produits d'épicerie du Canada. Nous avons grandement apprécié les efforts constructifs de toutes les autres organisations le long de la chaîne d'approvisionnement (la Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada, le Conseil canadien du commerce de détail, les Producteurs d'aliments du Canada, l'Association des transformateurs laitiers du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération canadienne des épiciers



indépendants et, jusqu'à tout récemment, Aliments et boissons Canada) alors que les négociations ont grandement évolué dans la bonne direction.

Toutes ces alliances sont gratifiantes et nous permettent d'atteindre les objectifs que nous ne pourrions pas atteindre de nous-mêmes. Nous remercions nos partenaires de collaborer avec nous et de contribuer au soutien des producteurs canadiens de fruits et légumes. De bonnes choses émergent de partenariats solides et efficaces comme ceux-ci!

## REGARD VERS L'AVENIR

Peu importe les défis auxquels sont confrontés les producteurs canadiens pendant une année donnée, chaque fois que je m'assoie pour rédiger mon message pour le rapport annuel, je suis toujours étonnée de penser à toutes les choses que nous devons encore anticiper. Les producteurs canadiens ne cessent jamais d'innover, de changer, de repousser les limites et d'en atteindre de nouvelles. En réfléchissant à l'année 2022, je suis fière du travail que les PFLC ont accompli pour faire progresser les causes qui sont les plus importantes pour vous. Les dossiers continuent de progresser et je suis impatiente de voir en 2023 l'aboutissement d'un grand nombre de nos efforts en résultats concrets.



**Rebecca Lee**

Directrice générale

Producteurs de fruits et légumes du Canada

# EN CHIFFRES

87

**Rapports de communication auprès du Commissariat au lobbying.** Cette année, les PFLC ont déposé 87 rapports de communication auprès du Commissariat au lobbying. Chaque fois que notre personnel ou nos membres rencontrent des titulaires d'une charge publique désignée, un rapport correspondant doit être déposé en soulignant les thèmes abordés. Nous nous sommes classés parmi les dix plus importantes associations agricoles nationales, ce qui montre à quel point nous avons été actifs pour soulever des questions en votre nom à Ottawa.

28

**Soumissions dans le cadre de consultations gouvernementales.** Nous avons soumis des rapports contenant des recommandations à divers organismes consultatifs du gouvernement qui mettaient l'accent sur la Stratégie nationale d'adaptation, le prochain Cadre stratégique, les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, la main-d'œuvre et la Politique en matière d'alimentation dans les écoles ainsi que des recommandations pour le budget fédéral, entre autres enjeux stratégiques.

2

**Comparutions devant un Comité permanent de la Chambre des communes.** En février, la directrice générale et le président du Groupe du commerce et de la mise en marché des PFLC ont comparu devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ils ont fait une présentation sur les conséquences des interruptions de la chaîne d'approvisionnement auprès des producteurs de fruits et légumes. Plus tard, en décembre, Rebecca Lee a comparu devant le même comité et a présenté des commentaires durant son enquête sur l'inflation des prix d'épicerie. Elle a partagé les résultats d'une enquête que les PFLC ont distribuée à nos membres sur l'augmentation des coûts des intrants pour les producteurs.

12

**Lettres au gouvernement.** Les PFLC ont écrit 12 lettres sur les enjeux qui étaient les plus importants pour les producteurs canadiens, y compris la galle verruqueuse de la pomme de terre, le Programme reconnu destiné aux employeurs et les tarifs sur les importations d'engrais russe.

4

**Lettres conjointes au gouvernement.** Nous avons collaboré avec nos partenaires pour écrire 4 lettres conjointes au gouvernement au sujet des problèmes de la chaîne d'approvisionnement, des taxes sur les émissions carboniques imposées aux producteurs, des grappes Agri-Science et de la réouverture des corridors de commerce et de transport durant les blocages de routes en février.

50

**Rencontres avec des parlementaires et des responsables gouvernementaux.** Dans le cadre de deux activités conjointes de promotion, nous avons rencontré 50 parlementaires et responsables gouvernementaux différents et partagé les principales préoccupations de nos membres au cours de la dernière année. Parmi ces préoccupations, il y avait le *Projet de loi C-280*, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais* et le besoin d'accorder la priorité aux aliments dans la politique gouvernementale.

5

**Rencontres avec des ministres fédéraux et/ou leur personnel.** Outre nos activités conjointes de promotion en 2022, les PFLC ont eu cinq rencontres additionnelles avec des ministres fédéraux et/ou leur personnel. Nous avons soulevé les préoccupations de nos membres directement auprès des ministres qui prennent les décisions au sujet de ces enjeux stratégiques.

1313

**Abonnés sur Twitter et 1 510 abonnés sur LinkedIn.** Un grand nombre de nos abonnés sont des parlementaires et des intervenants de l'industrie. En 2022, nous avons eu 823 nouveaux abonnés sur LinkedIn et 185 nouveaux abonnés sur Twitter. Les PFLC s'efforcent d'accroître notre participation aux médias sociaux, ce qui nous permet d'interagir avec les personnes et les organisations les plus influentes dans le secteur et partout au pays, en temps réel.

# GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Les outils de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sont essentiels pour le secteur agricole du Canada. Malheureusement, de nombreux producteurs ne reçoivent pas le soutien adéquat de la part de la série actuelle de programmes. Alors que les producteurs continuent d'être confrontés à des défis reliés à des perturbations du marché, à des événements météorologiques, à des ravageurs et à des maladies, les PFLC continuent de défendre leurs intérêts auprès du gouvernement fédéral dans le but de renforcer davantage la série d'outils de GRE afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien adéquat.

## AMÉLIORATIONS DU PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

À la suite de leur rencontre en juillet, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont annoncé que le taux de compensation pour le programme Agri-stabilité serait augmenté, passant de 70 p. cent à 80 p. cent. Il s'agit d'une réalisation importante puisque les PFLC et les intervenants alliés faisaient la promotion de cette mesure depuis de nombreuses années. L'annonce s'inspire également de l'élimination publiée précédemment de la limite de la marge de référence.

Le nouveau taux de compensation pour le programme Agri-stabilité entrera en vigueur en même temps que la nouvelle entente cadre, ce qui signifie dans les faits que la couverture entrera en vigueur pour l'année de

programme 2023. Le nouveau taux sera maintenu tout au long du reste de l'entente quinquennale (2023-2028) entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Bien que ceci représente une étape très importante dans l'amélioration du programme Agri-stabilité, les PFLC continuent de promouvoir l'augmentation du seuil de déclenchement qui refléterait davantage la réalité de nombreux producteurs et permettrait aux producteurs de faire plus facilement une réclamation.

## PROJET AGRI-RISQUES DES PFLC

De 2020 à 2022, les PFLC ont travaillé avec AIRM Consulting, par le biais d'un projet Agri-risques, afin de développer un programme d'assurance complémentaire pour les producteurs de fruits et légumes frais. Le programme pourrait également récompenser les producteurs qui atténuent leurs risques en diversifiant leurs cultures. La Phase I du projet est terminée et le rapport a été publié en février 2022. Malheureusement, la Phase II du projet a été interrompue pour permettre à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) d'entreprendre une étude de faisabilité de l'assurance-revenu dans le secteur des fruits et légumes.

AAC a engagé un consultant pour entreprendre une analyse complète de la façon dont une assurance-revenu pour l'ensemble de l'entreprise agricole et une assurance basée sur les marges pourraient fonctionner pour le secteur des fruits et légumes (y compris le secteur des pommes de terre) au Canada. Ce





travail s'appuiera sur le cadre de base décrit dans l'examen précédent de l'assurance-revenu pour l'ensemble de l'entreprise agricole du ministère effectué par un tiers pour les secteurs des céréales et du bétail, tout en s'adaptant et en se personnalisant également pour tenir compte des caractéristiques uniques des risques liés à la production et au marché ainsi que de la disponibilité des données dans le secteur. Le projet sera constitué de cinq phases (énumérées ci-dessous) et aura comme objectif de se terminer en décembre 2023.

<b>Phase 1</b>	Analyse environnementale
<b>Phase 2</b>	Examen de la disponibilité des données
<b>Phase 3</b>	Développement d'un plan détaillé d'assurance-revenu pour l'ensemble de l'entreprise agricole
<b>Phase 4</b>	Évaluation des risques
<b>Phase 5</b>	Évaluation actuarielle (primes, responsabilité, administration)

Les PFLC ont déjà rencontré le consultant et AAC pour discuter du projet et rencontreront au moins mensuellement le consultant pour faire des commentaires et fournir leur expertise.

## LE PROCHAIN CADRE STRATÉGIQUE

Dès 2021 puis en 2022, AAC a consulté les intervenants de l'industrie sur le développement du Prochain cadre stratégique (PCS). Le PCS est le développement des cinq prochaines années (2023–2028) d'investissements des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT), lesquels constituent le financement des programmes conçus pour appuyer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada. Le nouveau cadre s'appellera le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD) et il remplacera le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) qui prend fin le 31 mars 2023.

Les PFLC ont participé à ces consultations et ont fait part de leurs commentaires verbalement lors de réunions avec AAC et dans nos présentations écrites déposées lors des consultations. Les PFLC ont également collaboré avec les intervenants alliés dans le but de contrer les plans afin d'y inclure la compatibilité des pratiques exemplaires de gestion environnementale dans les programmes de GRE. Nous croyons que les programmes de GRE doivent servir la fonction fondamentale visant à fournir une protection financière aux producteurs et ne devraient pas être restreints davantage par aucune exigence additionnelle.

## REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC attendent avec impatience la publication du Prochain cadre stratégique au début de 2023. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires au sein du gouvernement fédéral afin de promouvoir des améliorations aux programmes pour mieux appuyer notre secteur. En même temps, nous sommes impatients d'examiner les options de couverture de remplacement alors que notre projet Agri-risques est mis en attente. Ceci vaudra dire de travailler avec la Direction générale des programmes à AAC pour examiner des modèles qui existent aux États-Unis ainsi que de participer à une étude de faisabilité de l'assurance-revenu.

# PROTECTION DES CULTURES

Le Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) a travaillé d'arrache-pied en 2022 au nom des producteurs pour défendre leurs besoins en matière de protection des cultures et pour assurer la production continue et fructueuse de fruits et de légumes ainsi que la sécurité alimentaire au Canada.

## DÉFENSE DE LA PROTECTION DES CULTURES

En 2022, le GCPC a continué de défendre les besoins des producteurs de fruits et légumes en matière de protection des cultures lors d'événements comme « De la ferme à l'assiette » et « Moisson d'automne ». Le GCPC a également rencontré l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et le Centre de lutte antiparasitaire (CLA) en 2022 pour discuter des questions et des préoccupations des producteurs de fruits et légumes du Canada en matière de protection des cultures. En outre, les PFLC ont fait pression pour obtenir une augmentation de son financement.

### FINANCEMENT DU CLA

Les PFLC ont élaboré une note d'information et une infographie décrivant le besoin urgent d'un financement supplémentaire pour le CLA, dont le financement quinquennal sera renouvelé en avril 2023. Les PFLC demandent une augmentation immédiate du budget de 5 millions de dollars pour le CLA, accompagnée d'augmentations annuelles complètes en fonction de l'inflation par la suite. Cette « demande » a figuré dans la soumission des PFLC au document du prochain cadre stratégique d'AAC et dans leur soumission pré budgétaire d'octobre à Finances Canada. Les efforts de défense des intérêts déployés en 2022 ont compris des rencontres avec des députés, des sénateurs et des représentants du gouvernement afin de plaider en faveur de ce financement supplémentaire pour le CLA.

### FINANCEMENT DE L'ARLA

L'ARLA a obtenu un financement supplémentaire pour une période de trois ans, de 2021 à 2024. Entre autres, ce financement aide l'ARLA à recueillir de meilleures données sur l'utilisation des produits phytosanitaires et à effectuer une surveillance de l'eau; ces deux efforts permettront à l'ARLA de réévaluer ces produits de manière plus réaliste sur le terrain. Les PFLC ont déjà commencé à faire pression sur le gouvernement fédéral pour que ce financement supplémentaire soit prolongé après 2024 afin d'aider le travail de base de l'ARLA et d'assurer la collecte continue de ces informations.

## TRANSFORMATION DE L'ARLA

L'ARLA mène actuellement un projet de transformation qui vise à « renforcer davantage la protection de l'environnement et de la santé humaine grâce à des processus opérationnels modernisés », à « améliorer la transparence et l'accès à l'information » et à « accroître l'utilisation de données du monde réel et de conseils indépendants ». En outre, l'ARLA procède à un examen ciblé de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), la législation en vertu de laquelle elle fonctionne. Les représentants des PFLC ont participé activement en 2022 aux cinq groupes de travail techniques sur la transformation de l'ARLA ainsi qu'à son comité directeur sur la transformation afin de s'assurer que les PFLC comprennent ces initiatives et que les besoins des producteurs de fruits et légumes sont communiqués à l'ARLA. Les PFLC ont également travaillé en étroite collaboration avec d'autres groupes d'intervenants agricoles pour, dans la mesure du possible, s'assurer que leurs positions sont alignées.



## RAPPORTS D'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les PFLC ont répondu aux demandes d'information de l'ARLA sur l'utilisation des matières actives phytosanitaires suivantes en 2022 : chlorothalonil, phorate, fluazinam et méthoxyfénazide. Les PFLC ont préparé des enquêtes bilingues sur l'utilisation de ces produits sur les fruits, les légumes et les pommes de terre et ils remercient les producteurs qui ont répondu à ces sondages anonymes. Les renseignements fournis par ces enquêtes aident l'ARLA à rendre plus réalistes ses évaluations des produits phytosanitaires relativement aux risques pour la santé et l'environnement, faisant en sorte que davantage de produits et d'utilisations survivent au processus de réévaluation. Sans ces renseignements, l'ARLA doit faire les hypothèses les plus conservatrices (c.-à-d. les moins positives) concernant les profils d'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de ses évaluations des risques (p. ex. hypothèses de 100 % des cultures traitées, de la dose maximale d'application, du nombre maximal d'applications).

## EXPOSITION APRÈS L'APPLICATION

L'ARLA a demandé que des « études sur les gants » soient menées sur une demi-douzaine de cultures horticoles afin de quantifier les facteurs de protection des travailleurs agricoles lorsqu'ils portent des gants pendant diverses activités dans le champ après l'application des produits. Ces facteurs de protection devraient permettre de raccourcir les délais de sécurité (DS) pour les rendre plus réalisables d'un point de vue agronomique et aider à conserver les produits phytosanitaires qui pourraient autrement être perdus en raison d'évaluations prudentes de

l'exposition des travailleurs. Les PFLC plaident pour l'achèvement du protocole de cette recherche et font pression sur le gouvernement et l'industrie pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation des travaux de recherche.

## RÉÉVALUATIONS DES PESTICIDES

Au cours de l'année 2022, l'ARLA a publié les documents d'évaluation suivants concernant les produits phytosanitaires homologués sur les fruits et légumes au Canada, qui ont été suivis par les PFLC :

Examen spécial - décision	Proposée	Chlorothalonil; Picoxystrobine
	Finale	Naled; Exposition des abeilles de la courge à la clothianidine, au thiaméthoxam et à l'imidaclopride sur les cucurbitacées
Réévaluation - décision	Proposée	<i>Chondrostereum purpureum</i> souche PFC2139; zoxamide; 1-méthylcyclopropène; <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche MBI600 et <i>Bacillus subtilis</i> souche QST 713; solides d'oeufs entiers putrescents; capsaïcine et capsaïcinoïdes apparentés; quizalofop-éthyle;
	Finale	kresoxim-méthyl; triticonazole; difénoconazole; phéromones à chaîne droite pour lépidoptères; poudre de graines de moutarde ( <i>Brassica hirta</i> ) et sulfonate d'alpha-oléfine sodique; kaolin;
Homologation - décision	Proposée	tiafénacil; pyraziflumid; cis-jasmoné; <i>Beauveria bassiana</i> souche R444; fénazaquin; souche ON-BM3 atténuée du virus de la mosaïque de la marbrure verte du concombre; <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche F727; pyrifluquinazon; ipflufenquin;
	Finale	flutianil; tiafénacil; cis-jasmoné; <i>Trichoderma asperellum</i> souche ICC 012 et <i>Trichoderma gamsii</i> souche ICC 080; <i>Beauveria bassiana</i> souche R444; souche ON-BM3 atténuée du virus de la mosaïque de la marbrure verte du concombre;



## MODIFICATIONS DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) PAR D'AUTRES PAYS

Le Secrétariat de l'accès aux marchés (SAM) d'AAC a demandé aux PFLC de commenter huit modifications de LMR proposées par d'autres pays et organismes internationaux. Les PFLC ont répondu à ces propositions en effectuant des recherches et en documentant l'impact potentiel des changements proposés à ces LMR sur les exportations canadiennes. Le SAM a ensuite transmis les commentaires des PFLC à l'Organisation mondiale du commerce.

## ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Les PFLC ont commenté des documents réglementaires de l'UE, notamment celui intitulé « Application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés » et « Consultation publique sur les végétaux produits à l'aide de certaines nouvelles techniques génomiques ».

## REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC continueront de participer aux consultations de l'ARLA sur ses propositions de transformation, de surveiller et de commenter les activités de l'ARLA concernant les réévaluations et les nouvelles homologations, et de contribuer aux besoins de l'ARLA en matière d'information sur l'utilisation des produits phytosanitaires afin de sauvegarder les produits et les utilisations. Les PFLC continueront de plaider en faveur d'une augmentation du financement de l'ARLA et du CLA, ainsi que du financement des études sur les gants en ce qui a trait à l'exposition après l'application. De plus, les PFLC continueront de surveiller et de réagir aux initiatives réglementaires proposées par d'autres pays qui pourraient avoir un impact sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les producteurs canadiens.

## Décisions des réévaluations et des examens spéciaux de l'ARLA en cours ayant un impact sur l'horticulture en 2022

### FONGICIDES

Ingrédient actif	Tébuconazole Groupe 3	Zoxamïde Groupe 22	Groupe <i>Bacillus subtilis</i> Groupe BM02	Azoxystrobine Groupe 11
Nom commercial	FOLICUR Fongicide	ZOXIUM Fongicide	SERENADE, TAEGRO, Biofongicide	QUADRIS Fongicide
<b>Statut de la consultation</b>	Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2021-08</b> 23 juillet 2021 Date cible pour document de décision de réévaluation : février 2023	Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2022-06</b> 28 mars 2022	Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2022-09</b> 20 mai 2022	Consultation publique (cyclique) : Date cible janvier 2023
<b>Catégorie de réévaluation</b>	1	1	3	1
<b>Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture</b>	Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation	Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation	Acceptable pour une utilisation continue	
<b>Utilisations horticoles alimentaires</b>	Asperge	Pommes de terre, raisins, oignon (bulbe)	Asperges, CG 13 (petits fruits des genres Ribes, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> , mûres et framboises), CG 13-07 (baies et petits fruits), bleuets nains et en corymbe, CG 5 (légumes de chou), CG 6 (légumineuses), CG 3 (légumes à bulbe), CG 1 (légumes à tubercules), pommes de terre, betteraves à sucre et betteraves de jardin, GC 9 (cucurbitacées), GC 8 (légumes-fruits), tomates, poivrons, raisins, GC 4 (légumes à feuilles), laitue, épinards, céleri, GC 11 (fruits à pépins), pommes, GC 12 (fruits à noyau), radis, navet, rutabaga, fraises, GC 19 (herbes et épices)	Pois et haricots mange-tout, pommes de terre, tomates de plein champ, maïs sucré, ginseng, asperges, épinards, carottes, radis chinois daikon, rutabaga, navet, betteraves de jardin, radis, cerises de terre, choux, canneberges, céleri, fraises, bleuets, patates douces, cucurbitacées

## FONGICIDES

Ingrédient actif	Chlorothalonil Groupe M5	Picoxystrobine Groupe 11	Fenbuconazole Groupe 3	Cyprodinil Groupe 9
Nom commercial	DACONIL, BRAVO, ECHO, CHLOROTHALONIL, EQUUS Fongicide	ACAPELA, CEREFIT A Fongicide	INDAR Fongicide	VANGARD, SWITCH Fongicide
Statut de la consultation	Décision proposée suivant l'examen spécial : <b>PSRD2022-01</b> 10 février 2022	Décision proposée suivant l'examen spécial: <b>PSRD2022-03</b> 2 novembre 2022	Consultation publique (cyclique) : Date cible janvier-mars 2023	Consultation publique (cyclique) : Date cible janvier-mars 2024
Catégorie de réévaluation			1	1
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture	<b>L'ARLA propose l'annulation de toutes les utilisations, sauf sur les plantes ornementales de serre, en raison des risques pour la santé et l'environnement</b>	Acceptable pour une utilisation continue		
Utilisations horticoles alimentaires	Carotte, panais, pommes de terre, oignon (sec, bulbeux et vert en botte), cultures de choux (brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou), tomates (de transformation), asperges, bleuets en corymbe, cerises (aigres-douces), maïs sucré, pêches, nectarines, canneberges	Légumineuses à gousses comestibles, légumineuses succulentes, pommes de terre, oignon	Fruits à noyau, bleuets (en corymbe)	Pommes, fruits à noyau, raisins, oignon, fraises, bleuets (corymbe et nain), mûres et framboises (groupe 13-07A), carottes, feuille de moutarde, feuille de navet, chou, GC 5b (rapini, bok choy, etc.), GC 3-07 (ail, poireau, oignon, etc.), amélanchier de Saskatoon, GC 1b (betterave, radis, etc.), céleri, ginseng, épinard, poivron (champs), tomate (champs), petits fruits (GC 13-07b), baie à croissance basse (GC 13-07g)

Famoxadone Groupe 11	Fénamidone Groupe 11	Fluazinam Groupe 29	Fosétyl aluminium Groupe P07
<b>TANOS</b> Fongicide	<b>REASON</b> Fongicide	<b>ALLEGRO</b> Fongicide	<b>ALEITTE</b> Fongicide
Consultation publique (cyclique) : Date cible juillet-septembre 2024	Consultation publique (cyclique) : Date cible octobre-décembre 2023	Consultation publique (cyclique) : Date cible octobre-décembre 2024	Examen spécial : Début avril 2022
1	1	1	
Pommes de terre, tomates des champs, mûres et framboises	Carottes, cucurbitacées, pommes de terre, feuilles de navet, tomates, haricots à écosser	Pommes de terre, GC 3-07 (ail, poireau, oignon, etc.), carottes, cucurbitacées, poivrons (champs), bleuets, groseille, baie de sureaux, groseilles, à maquereau, pommes, chou chinois bok choy, brocoli, brocoli-rave, chou de Bruxelles, choux, chou-fleur, brocoli cavalo, brocoli chinois, chou de moutarde sauvage, chou cavalier, chou vourrager, chou-rave, thym, feuilles de moutarde, épinard de moutarde, chou Napa chinois, feuilles de colza, stolon (runner), haricots beurre et haricots mange-tout, GC 9 (cucurbitacées), (chayote (fruit), courge à la cire, citron melon, concombre, cornichon, gourde, <i>Momordica</i> spp., melon brodé, citrouille, courge d'été, courge d'hiver, melon d'eau)	Pommes, ginseng, framboises rouges/noires, mûres, canneberge, raisins, fraises, laitue, laitue de serre de la C.-B., épinards, oignons, légumes-tiges et légumes à pomme de type Brassica (GC 5-13) et légumes à feuilles de type Brassica (GC 4-13B), transplants de légumes têtes et tige de brassica cultivé en serre (GC 5-13), transplants verts feuillus de brassica cultivé en serre (Sous-groupe GC 4-13B), chou-rave, rutabaga, endive belge, bleuets en corymbe, ginseng.

## FONGICIDES

Ingrédient actif	Trifloxystrobine Groupe 11	Boscalide Groupe 7	Pyraclostrobine Groupe 11
Nom commercial	STRATEGO, FLINT, TRILEX AL, CGA279202, EVERGOL, LUNA SENSATION Fongicide	LANCE, PRISTINE, CANTUS Fongicide	HEADLINE, CABRIO, PRISTINE Fongicide
Statut de la consultation	Étape de la détermination de la portée achevée	Étape de la détermination de la portée achevée	Étape de la détermination de la portée achevée
Catégorie de réévaluation	1	1	1
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture			
Utilisations horticoles alimentaires	Maïs sucré, raisins, fruits à pépins, cerises, pois verts et haricots beurre, asperges, fruits à noyau, légumes fruitiers, cucurbitacées, céleri, céleri chinois, légume-racine, fraises, haricots de Lima succulents, pois, haricots à œil noir, pois cajan, haricot papillon, légume à racine, légume-feuille, légume-feuille de type Brassica, baies à faible croissance	Haricots et pois verts, pommes de terre, groupe des baies, endive belge, groupe de légumes Brassica, groupe des légumes à gousse, carotte, céleri-rave, groupe de culture des cucurbitacées, raisins, concombre de serre, laitue, légumes fruitiers, poivrons, tomates, légume-feuille (sauf Brassica), groupe de fruits à pépins, groupe de fruits à noyau, fraises	Légumineuses à gousse comestible (GC 6a), fèves et pois verts à écosser (GC 6-b), pomme de terre, bleuet (en corymbe et nain), légumes bulbeux, cucurbitacées, légumes à fruit, feuilles de betterave potagère, feuilles radis, légumes racines, fruit à noyau, fraise, baie, endive belge, légumes de type Brassica, raisins, concombres de serre, laitue de serre, poivrons de serre, tomates de serre, légumes à feuilles, fruit à pépins

## INSECTICIDES

Ingrédient actif	Pyréthrine Groupe 3	Abamectine Groupe 6	Acétiapride Groupe 4A
Nom commercial	SAFER'S, BUG-X, etc. Insecticide	AVID, AGRI-MEK Insecticide/ Miticide	ASSAIL Insecticide
Statut de la consultation	Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2020-08</b> 17 septembre 2020 Date cible pour document de décision de réévaluation : octobre 2022	Consultation publique (cyclique) : Date cible novembre 2022	Consultation publique (cyclique) : Date cible octobre-décembre 2023
Catégorie de réévaluation	<b>Ancien principe actif</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture	<p><b>Les utilisations approuvées sont limitées aux cultures et aux utilisations figurant sur les étiquettes de la classe commerciale : poivrons de serre, bleuets, raisins, framboises, herbes, épices, poires, haricots Pinto, pois mange-tout et haricots beurre, tomates.</b></p> <p><b>Toutes les utilisations alimentaires indiquées sur les étiquettes de catégorie domestique autres que celles indiquées ci-dessus n'ont pas été évaluées et leur annulation est proposée.</b></p>		
Utilisations horticoles alimentaires		Tomates de serre, poivrons de serre, concombres de serre, pommes, poires, mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), fraises, céleri, pommes de terre, raisins, oignons à bulbe (sous-groupe 3-07A), oignons verts (sous-groupe 3-07B)	Légumes-feuilles, culture de choux (groupe 5), tomates de plein champ, fruits à pépins, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), cerises de terre, poivrons de plein champ, fruits à noyau, fraises, bleuets (en corymbe et nain) petits fruits de genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> , (groupe 13-07B), raisins, maïs sucré, rutabaga, pois et haricots mange-tout (sous-groupe 6B), pois à gousse comestible, asperges, mûres et framboises (13-07A)

## INSECTICIDES

Ingrédient actif	Clothianidine (réévaluation générale) Groupe 4A	Thiaméthoxame (réévaluation générale) Groupe 4A	Spinétorame Groupe 5
Nom commercial	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide	RADIANT, DELEGATE Insecticide
<b>Statut de la consultation</b>	Consultation publique (cyclique) : Date cible avril-juin 2023	Consultation publique (cyclique) : Date cible avril-juin 2023	Consultation publique (cyclique): Date cible avril-juin 2024
<b>Catégorie de réévaluation</b>	1	1	1
<b>Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture</b>			
<b>Utilisations horticoles alimentaires</b>	Pomme de terre (traitement des morceaux de semences Nipsit), patate douce, fruits à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruits à noyau	Maïs sucré, haricots, pois, cucurbitacées, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), légumes de type Brassica (groupe 5), légumes-fruits (groupe 8-09), pommes, pommettes, poires, poires orientales, légumes racines, mûres et framboises, cerises, petits fruits de plantes naines, poivrons de plein champ, poivrons de serre	Fruits à pépins GC 11-09, pomme, asperge, bleuets en corymbe et nain, mûres et framboises, cultures de chou Brassica, légumes fruitiers et okra, raisin, légumes à feuilles GC 4-13, feuilles de navet et de betteraves, carotte, raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet, fruits à noyau GC 12-09, fraises, baies SGC 13-07A, 13-07B, 13-07G, légumes-tiges et légumes à pomme de type Brassica GC 5-13, légumes fruitiers GC 8-09, feuilles de légumes racines et à tubercules GC 2, pommes de terre, légume-racine, légumes à feuilles et à pétioles SGC 22B, légumes à tige et à côtes SGC 22A, légumes-bulbes GC 3, pois mange-tout, basilic, aneth, ginseng, maïs sucré, petits fruits SGC 13-07B, mûres et framboises SGC 13-07A, petits fruits à faible croissance SGC 13-07G, légumes de serre, menthe

<p style="text-align: center;"><b>Spinosad</b> Groupe 5</p>	<p style="text-align: center;"><b>Méthoxyfénazole</b> Groupe 18</p>	<p style="text-align: center;"><b>Phorate</b> Groupe 1B</p>
<p style="text-align: center;"><b>SUCCESS, ENTRUST</b> Insecticide</p>	<p style="text-align: center;"><b>INTREPID</b> Insecticide</p>	<p style="text-align: center;"><b>THIMET</b> Insecticide</p>
<p style="text-align: center;">Consultation publique (cyclique): Date cible avril-juin 2024</p>	<p style="text-align: center;">Consultation publique (cyclique): Date cible octobre-décembre 2024</p>	<p style="text-align: center;">Consultation publique (cyclique): Date cible janvier-mars 2025</p>
<p style="color: orange; font-weight: bold;">1</p>	<p style="color: orange; font-weight: bold;">1</p>	<p style="color: orange; font-weight: bold;">2</p>
<p>Pommes, pommes de terre, légumes racine et à tubercules (raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet), maïs sucré, légumes à feuilles SGC 4-13A, légumes à feuilles de type Brassica SGC 4-13B, légumes fruitiers GC 8-09, fruits à pépins GC 11-09, légumes-tiges et légumes à pomme de type Brassica GC 5-13 et chou-rave, fruits à pépins GC 12-09, cerisiers de Virginie, nectarines, pêches, cerises (douces et acide), pois mange-tout, légumes de serre, raisins, canneberges, bleuets (en corymbe et nain), mûres et framboises (sous-groupe GC 13-07A, petits fruits de genres <i>Ribes</i>, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> SGC 13-07B, Sous-groupe des baies à faible croissance SGC 13-07G, légumes à tiges et à côtes SGC 22A, légumes à feuilles et à pétioles, Sous-groupe de culture légumières SGC 22B, légumes-bulbes GC 3-07, basilic, graines d'aneth, ginseng, plants de serre, légumes à feuilles de type Brassica SGC 4-13B, légumes à tige et à pomme de type Brassica CG 5-13, menthe</p>	<p>Pommes, poires, autres fruits à pépins, framboises (rouges et noires), autres mûres et framboises, canneberges, bleuets (en corymbe et nain), autres petits fruits des genres <i>Ribes</i>, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>, raisins, cerises, pêches, autres fruits à pépins, brocoli, chou, autres légumes à feuilles de type Brassica (chou), maïs sucré, concombre, melons, citrouille, courges et courgettes, tomates, poivrons, autres légumes fruitiers, laitue (pomme et tête), autres légumes à feuilles, haricots et pois verts, patates douces, autres légumes à tubercules et cormes, herbes (sauf ciboulette).</p>	<p>Pommes de terre</p>

## HERBICIDES

Ingrédient actif	Quizalofop-p-éthyle Groupe 1	S-métolachlore & énantiomère R Groupe 15	Atrazine Groupe 5
Nom commercial	ASSURE II, YUMA, LEOPARD Herbicide	DUAL MAGNUM Herbicide	AATREX LIQUID 480 Herbicide
Statut de la consultation	Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2022-17</b> 29 juillet 2022	Consultation publique (cyclique) : Date cible septembre 2022	Consultation publique (Examen spécial) : Date cible septembre 2022
Catégorie de réévaluation	1	1	
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture	<b>Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation</b>		
Utilisations horticoles alimentaires	Pois, haricots mange-tout, baies d'amélanchier, rutabagas, cucurbitacées	Pommes de terre, betteraves (à sucre et rouge), tomates greffées, rutabagas, carottes, pois (de transformation), arbres fruitiers, fraises, brocolis, choux, choux-fleurs, feuilles de moutarde, bleuets en corymbe, poivrons de plein champ, asperges, cantaloup, concombre des champs, radis asiatique, céleri, cucurbitacées, aubergines, panais, patates douces, maïs sucré, haricots mange-tout, pommes de terre, betteraves rouges, pommes, abricots, cerises aigres-douces, pêches, poires, prunes, plantes ornementales d'extérieur, citrouilles, courges d'hiver, légumes cucurbitacées, canneberges	Maïs sucré

Glufosinate ammonium Groupe 10	MCPA Groupe 4	Desméthopame Groupe 5	Dicamba Groupe 4	Groupe des acides gras
<b>IGNITE, LIBERTY Herbicide</b>	<b>MCPA AMINE, etc. Herbicide</b>	<b>BETAMAX Herbicide</b>	<b>BANVEL, ORACLE, DYCLEER, HAWKEYE, M1691, FEXAPAN, ENGENIA, XTENDIMAX 2, DISHA, AMMO Herbicide</b>	<b>AXXE Herbicide</b>
Consultation publique (Examen spécial & cyclique): Date cible octobre- décembre 2023	Examen spécial: Début mars 2022	Examen spécial: Début mars 2022	Consultation publique (Examen spécial): Date cible avril-juin 2023	Étape de collecte de renseignements
<b>1</b>	<b>1</b>			<b>3</b>
Framboises, pommes, abricots, cerises (aigres- douces), bleuets, raisins, nectarines, poires, prunes, pêches, fraises, asperges, carottes, laitues, oignons, pommes de terre	Cultures de légumes, asperge, maïs sucré, légumineuses (incluant les pois), pois à conserve	Betteraves de jardin, fraises	Bleuets (nain)	Cultures alimentaires, serres

## AUTRES TYPES DE PRODUITS

Ingrédient actif	1-Méthylcyclopropène (1-MCP)	Chondrostereum purpureum (Souche : PFC2139)	Bromure de méthyle
Nom commercial	SMARTFRESH, ETHYLBLOC, RIPELOCK, EASYFRESH, HARVISTA, FYSIUM PGR	CHONTROL, LALICIDE CHONDRO PGR	TERR-O-GAS Fumigant
Statut de la consultation	Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2022-05</b> 24 mars 2022	Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2022-03</b> 22 mars 2022	Consultation publique (Examen spécial & cyclique): Date cible mars 2023
Catégorie de réévaluation	<b>3</b>	<b>3</b>	
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture	<b>Acceptable pour une utilisation continue</b>	<b>Acceptable pour une utilisation</b>	
Utilisations horticoles alimentaires	Pommes, poires, tomates	Inhibition de la germination dans le cerisier de Virginie et le nerprun	Tomates

Solides à base d'œuf putrescent	6-benzylaminopurine	Groupe des gibbérellines : acide gibbérellique, gibbérellines A4A7	Nonylphénoxyéthoxy éthanol
DEER-AWAY, HORTI-KURE Répulsif	PROMALIN, ACCEL, MAXCEL, PERLAN, CILIS PGR	ACTIVOL PGR	AGROL 90, AG-SURF, etc. Surfactant
Décision de réévaluation proposée : <b>PRVD2022-11</b> 16 juin 2022	Consultation publique (cyclique): Date cible mars 2023	Consultation publique (cyclique): Date cible mars 2023	Consultation publique (cyclique): Date cible mars 2023
<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation</b>			
Arbres fruitiers	Pommes, poires, cerises sucrées	Cerises aigres-douces, rhubarbe	Agent d'épandage non ionique à utiliser avec les pesticides, y compris ceux appliqués sur les fruits et légumes

#### Sources :

L'information contenue dans les tableaux ci-dessus sont fondées sur ce qui suit :

- Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2022 à 2027 : <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/consumer-product-safety/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-note/2022/special-review-work-plan-2022-2027/rev2022-01-fra.pdf>. Le tableau 1 et tableau 2A de la partie A dans la version REV2022-01, consulté le 6 mai 2022.
- Consultations concernant les pesticides et lutte antiparasitaire de l'ARLA : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/public/consultations.html>
- Outil de recherche de l'ARLA sur les étiquettes de pesticides : <https://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>

#### Note :

Certains des produits de noms commerciaux contiennent des ingrédients actifs supplémentaires, et dans certains cas, les produits combinés dans la liste peuvent contenir plus de cultures sur leur étiquette qu'on retrouve sur l'étiquette des ingrédients actifs seulement.

# ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les PFLC ont été actifs dans le dossier de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique au cours de l'année dernière, défendant les intérêts des producteurs auprès du gouvernement, lui rappelant la nécessité d'équilibrer nos objectifs environnementaux et notre sécurité alimentaire. Nous travaillons quotidiennement avec nos homologues gouvernementaux pour encourager l'élaboration d'objectifs qui garantiront la viabilité économique et environnementale de l'industrie agricole, si importante pour l'avenir du Canada.

## LE PAYSAGE INTERNATIONAL

Les PFLC ont récemment comparé le financement de l'agriculture propre disponible aux producteurs canadiens et américains. Cette comparaison a montré que les producteurs canadiens peuvent potentiellement recevoir un soutien du gouvernement au taux de 2,95 \$ par an et par acre, tandis que les producteurs américains peuvent recevoir plus du double de ce montant, à plus de 6,00 \$ par an, par acre, grâce au large éventail de crédits d'impôt, de subventions et de prêts inclus dans la loi américaine *Inflation Reduction Act (loi sur la réduction de l'inflation)*. Le gouvernement canadien examine actuellement l'impact de cette mesure.

L'énoncé économique d'automne du gouvernement du Canada a reconnu l'existence de cette loi et a précisé que « des mesures importantes devront être prises pour que le Canada reste compétitif en Amérique du Nord et dans le monde. » Le document mentionne également la nécessité pour le Canada de stimuler les investissements pour soutenir la transition vers une économie nette zéro, y compris des investissements importants dans la technologie pour l'agriculture, ainsi que la nécessité d'investir dans la formation, l'éducation et le développement des compétences dans ces domaines également. Les PFLC travaillent en votre nom pour encourager le gouvernement canadien à développer un programme comparable.



## ÉLABORATION DE L'INDICE NATIONAL DE RENDEMENT AGROALIMENTAIRE DU CANADA

Au cours des deux dernières années, les PFLC ont participé à l'élaboration du premier indice de durabilité agroalimentaire du Canada, l'Indice national de rendement agroalimentaire, en veillant à ce que les producteurs jouent un rôle majeur. Ce nouvel outil permettra de mesurer le rendement du secteur en matière de durabilité sur une base consolidée. En adoptant une approche holistique, l'indice couvre quatre blocs de durabilité et comprend un ensemble complet de mesures pour l'environnement, l'intégrité des aliments (salubrité des aliments), le bien-être économique et le mieux-être sociétal. L'indice s'aligne largement sur les principaux objectifs nationaux et mondiaux en matière d'alimentation et sur les facteurs ESG (environnement, social, gouvernance) des investisseurs.

L'amélioration de cette transparence pourrait être utilisée sur le marché national et mondial pour montrer le leadership du secteur, soutenir les

revendications de durabilité et améliorer l'accès au marché. Elle pourrait également fournir un contexte supplémentaire sur les performances du secteur pour les investisseurs à mesure que les exigences en matière de rapports sur les facteurs ESG augmentent. Le fait d'être franc quant à l'amélioration des résultats sociaux et environnementaux pourrait également contribuer à affirmer la marque de confiance du Canada en matière d'alimentation et à renforcer la confiance des consommateurs. L'utilisation de meilleures mesures pourrait également servir à informer les priorités en matière de politique, d'innovation et de recherche.

Même si l'indice ne permet pas de noter les entreprises agricoles ou les entreprises individuelles, il vise à encourager la divulgation de renseignements sur la durabilité dans l'ensemble du secteur agroalimentaire et à favoriser l'alignement du secteur pour répondre aux nouvelles attentes en matière de durabilité. Le Canada est l'un des rares pays au monde à positionner son secteur agroalimentaire de cette manière.



Le développement de l'indice a été mené par une coalition sans précédent de plus de 120 partenaires privés et publics, travaillant en collaboration et de manière précompétitive. L'indice pilote sera publié au printemps 2023. La coalition a également pour objectif de créer un centre d'analyse comparative de l'agroalimentaire afin de gérer et de faire évoluer l'indice à l'avenir. (<https://www.agrifoodindex.ca/fr/accueil>)

## CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ (CMB) DE KUNMING À MONTRÉAL

À la fin de l'année 2022, la Convention des parties des Nations Unies s'est réunie à Montréal pour discuter de questions cruciales sur la biodiversité. Les PFLC ont assisté aux réunions parallèles et ont pu aligner les messages avec nos partenaires de l'industrie avant la rencontre, en abordant nos préoccupations dans une lettre adressée aux ministres fédéraux qui participeraient aux négociations de la COP-15.

Un accord a été conclu après deux semaines de négociations intenses; les principaux objectifs de ce que l'on appelle le *Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming à Montréal* comprennent de nombreux éléments liés à la biodiversité qui auront un impact sur le secteur agricole au Canada.

La principale préoccupation des PFLC concerne l'objectif 7 sur la pollution, qui précise de « réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, notamment par la lutte intégrée contre les ravageurs, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. » Il n'existe pas encore de méthodologie

**Au cours des deux dernières années, les PFLC ont participé à l'élaboration du premier indice de durabilité agroalimentaire du Canada, l'Indice national de rendement agroalimentaire, en veillant à ce que les producteurs jouent un rôle majeur.**

convenue pour l'indicateur sur les risques liés aux pesticides. À l'avenir, un groupe technique travaillera avec les pays pour guider l'élaboration de cet indicateur.

Au Canada, AAC a commencé à rencontrer l'industrie, y compris les PFLC, afin de tenir une discussion nationale sur ces objectifs. Le Canada a joué un rôle déterminant dans la négociation de ces cibles, le ministre Guilbeault agissant comme médiateur, travaillant individuellement avec les pays pour développer un consensus au sein du groupe tout au long du processus. On peut donc s'attendre à ce que le gouvernement actuel veuille être perçu comme faisant preuve d'un leadership fort en ce qui concerne ces objectifs.

## SYMPOSIUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'IFPS

Le 10 novembre 2022, la directrice générale des PFLC, en tant que présidente de l'*International Federation of Produce Standards (IFPS)*, a aidé à diriger le symposium de l'IFPS sur la durabilité. Des industriels du monde entier se sont réunis pour discuter de l'impact des normes de durabilité sur leurs activités et de leurs perspectives d'avenir.

L'IFPS est un organisme constitué en société et regroupe des associations nationales et multinationales de fruits et légumes frais, dont les PFLC, qui se concentre sur la normalisation de l'industrie en termes de traçabilité, de synchronisation des données, d'identification des produits, de salubrité des aliments et de durabilité.

Étant donné l'importance croissante de la durabilité dans tous les aspects de nos chaînes de valeur, l'industrie doit s'assurer que les exigences de tout cadre réglementaire en matière de durabilité ou les exigences en matière de rapports sur la chaîne d'approvisionnement tiennent compte des réalités de nos chaînes de valeur de fruits et légumes frais, et n'ajoutent pas de fardeau ou d'obstacles inutiles.

Un document de synthèse, intitulé « La durabilité en tant qu'objectif global de l'industrie », qui a servi de base au symposium, a été complété par un rapport d'événement comprenant les étapes à venir pour le secteur des fruits et légumes frais, y compris la remarque que l'industrie semble considérer la durabilité non pas comme une masse homogène, mais comme un concept qui se sépare en segments stratégiques, tactiques et opérationnels.

## REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC surveilleront l'impact de la loi américaine sur la réduction de l'inflation « *U.S. Inflation Reduction Act* » et resteront engagés auprès du gouvernement pour s'assurer que les producteurs canadiens ne sont pas désavantagés par rapport à leurs homologues américains, dans le but de permettre un soutien financier pour la transition.

Les PFLC continueront de soutenir le développement de l'**indice national de rendement agroalimentaire**.

Les PFLC continueront de participer à la conversation au nom de nos producteurs concernant le **Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming à Montréal** pour interpréter la cible et développer des mesures et des indicateurs.

Pour leur prochaine réponse majeure au gouvernement, les PFLC feront appel à leurs membres pour informer la présentation relative à la stratégie pour une agriculture durable. Les PFLC sont également fiers d'être représentés au sein du nouveau Comité consultatif pour une agriculture durable, qui comprend une représentation diversifiée des parties prenantes du secteur et qui jouera un rôle important en facilitant la collaboration, la transparence et le partage de l'information au fur et à mesure que des mesures seront prises pour mettre une touche finale à une stratégie.

Les PFLC continueront de jouer un rôle clé dans le débat mondial sur les systèmes alimentaires durables, qui permettront de faire face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la sécurité alimentaire.

## CONSULTATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Cette année, les PFLC ont répondu à quatre consultations du Gouvernement du Canada liées au dossier de l'environnement sur les sujets suivants :

- La Stratégie fédérale de développement durable
- La stratégie nationale d'adaptation
- Les changements au Règlement sur l'énergie propre et
- La réduction des émissions d'engrais.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec d'autres associations agricoles nationales pour assurer l'harmonisation, de sorte à faire que le gouvernement entende des messages cohérents de la part de l'ensemble de l'agriculture aussi souvent que possible.



# NORMES DE L'INDUSTRIE ET SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Les PFLC travaillent en étroite collaboration avec les parties prenantes du secteur agricole et les responsables gouvernementaux sur les questions ayant une incidence sur les normes du secteur et la salubrité des aliments. Ces initiatives visent à assurer que les producteurs sont correctement équipés et disposent des ressources nécessaires pour fournir aux consommateurs des produits sains et frais de la plus haute qualité.

## GRUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ENTRE L'ALLIANCE POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS ET L'AGENCE CANADIENNES D'INSPECTION DES ALIMENTS

Les multiples obstacles réglementaires, ainsi que le manque de consultation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ont rendu difficile pour le secteur des fruits et légumes frais d'innover et de fonctionner de manière compétitive. En réponse à la frustration croissante suscitée par la lenteur ou l'absence de réponses, l'Alliance pour les fruits et légumes frais (AFLF) - composée des PFLC, de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et de la Corporation de règlement des différends (DRC) - a réuni un groupe de travail technique avec l'ACIA. Le groupe de travail technique AFLF-ACIA a été créé dans le but de favoriser une relation de travail plus transparente, plus réceptive et plus collaborative entre l'Agence et l'industrie.

Une mise à jour des guides de salubrité des aliments du programme CanadaGAP (version 10.0) sera publiée pour la saison 2023. Le guide pour les produits de serre reflétera l'expansion de la portée sur laquelle CanadaGAP a travaillé au cours de la dernière année.

Le groupe de travail se réunit tous les mois et rend compte au président de l'ACIA deux fois par an. Les questions sur lesquelles le groupe de travail s'est penché ou se penchera comprennent les problèmes sous-jacents de

communication et la nécessité d'une résolution créative des problèmes. Les sujets spécifiques incluent :

- Les relations avec l'industrie, y compris des outils comme Demandez à l'ACIA;
- Les normes de classification et les modifications;
- Les évaluations du risque phytosanitaire;
- Les exigences en matière d'étiquetage des aliments;
- L'enquête nationale d'échantillonnage du sol pour les pommes de terre;
- Les autorisations d'essais de mise en marché (AEMM), les exemptions ministérielles (EM) et la taille des conteneurs;
- Les inspections des oignons et exigences commerciales avec les États-Unis;
- Les contrôles à l'importation de la laitue romaine;
- L'assurance d'une expertise appropriée lors des négociations commerciales internationales;
- Le service d'inspection à destination;
- Les exigences relatives à la certification biologique;
- Le processus d'examen réglementaire, en particulier la prochaine phase du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada;
- Et la simplification du processus d'incorporation par renvoi (IbR).

Nous continuerons de travailler avec les autres membres de l'Alliance pour les fruits et légumes frais afin d'alléger le fardeau réglementaire de l'ACIA et d'aller de l'avant de manière plus productive et collaborative.

## CERTIFICATION DES PRODUITS ÉMERGENTS PAR CANADAGAP

En partenariat avec les PFLC, CanadaGAP a commencé à travailler cette année sur un projet financé par AAC visant à élargir la portée du programme de salubrité des aliments en serre. On prévoit que, d'ici le 1er avril 2023, les producteurs de beaucoup plus de cultures en serre pourront demander une certification dans le cadre du programme CanadaGAP - comme les entreprises qui produisent et emballent des melons, des baies, divers légumes racines, des crucifères et des légumineuses dans un environnement contrôlé.



Une mise à jour des guides de salubrité des aliments du programme CanadaGAP (version 10.0) sera publiée pour la saison 2023. Le guide pour les produits de serre reflétera l'expansion de la portée sur laquelle CanadaGAP a travaillé au cours de la dernière année. Les guides sont généralement publiés en janvier, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er avril 2023. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web du programme à l'adresse [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca).

## INTERNATIONAL FEDERATION OF PRODUCE STANDARDS (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES NORMES DE PRODUITS)

En tant que membre de l'*International Federation of Produce Standards* (IFPS), les PFLC siègent également au comité de salubrité des aliments de l'IFPS, qui rassemble les parties prenantes du secteur des fruits et légumes du monde entier afin de discuter et de travailler sur les intérêts communs de la salubrité des aliments et des normes mondiales, en particulier la GFSI et le CODEX. Par l'intermédiaire de ce comité, l'IFPS a cultivé ses relations avec le *Consumer Goods Forum* (Forum des biens de consommation), qui supervise la *Global Food Safety Initiative Coalition* (GFSI) (Coalition mondiale pour l'Initiative de la salubrité des aliments).

L'IFPS est également responsable de l'approbation des codes PLU (Price Look Up). Les PLU sont utilisés par les supermarchés pour identifier les produits en vrac depuis 1990 afin de rendre le contrôle des caisses et des stocks plus facile, plus rapide et plus précis. En 2022, l'IFPS a approuvé 14 nouveaux PLU :

- 7 pour les pommes;
- 5 pour les raisins;
- 1 pour les prunes;
- 1 pour les oignons.

Il y a actuellement plus de 1400 codes PLU émis pour les fruits et légumes frais et les articles connexes. La liste des codes PLU a été traduite en français, en espagnol et en portugais et l'IFPS a mis à jour avec diligence les photos des produits à titre de référence. La liste complète des PLU peut être consultée à l'adresse [www.ifpsglobal.com](http://www.ifpsglobal.com).

La directrice générale des PFLC, Rebecca Lee, a été présidente de l'IFPS en 2022 et continuera d'assumer ce rôle en 2023. Nous nous réjouissons de la collaboration continue avec nos partenaires internationaux au sein du comité.

## CERTIFICATION DE LA GFSI POUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Nous sommes conscients de l'impact que les changements apportés par la GFSI à la référence mondiale ont sur nos producteurs. Sur la base de notre travail en 2021, alors que les PFLC ont travaillé avec CanadaGAP pour créer deux nouvelles options de certification non-GFSI - qui répondent à la plupart des critères de la GFSI sans être trop contraignantes et insoutenables - nous travaillons maintenant avec nos partenaires pour faire pression en faveur de l'acceptation de ces nouvelles options. Nous nous sommes engagés directement auprès des détaillants canadiens, avec le soutien de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dans l'espoir de trouver un terrain d'entente pour minimiser l'impact des exigences de la GFSI.

Nous continuerons d'utiliser nos forums internationaux, en particulier le comité de salubrité des aliments de l'IFPS, pour pousser la GFSI à prendre du recul par rapport à ses exigences trop ardues.

## REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC travailleront en étroite collaboration avec leurs partenaires de l'industrie au Canada et dans le monde entier pour s'assurer que les questions relatives aux normes et à la salubrité des aliments sont pratiques et n'entravent pas la compétitivité de l'industrie. Un élément important de ce travail consistera à renforcer la communication avec l'ACIA afin de minimiser le fardeau réglementaire que de nombreux membres continuent de subir. Nous prévoyons également que la prochaine série de consultations pour la mise à jour du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada aura lieu au cours de l'année 2023.

# MAIN-D'ŒUVRE

La main-d'œuvre est une question absolument essentielle pour les producteurs de fruits et légumes et le maintien de l'accès à la main-d'œuvre est devenu de plus en plus difficile pour les producteurs à l'échelle du pays. Les PFLC collaborent avec divers ministères du gouvernement, y compris Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le but d'éliminer ou de réduire les obstacles qui empêchent d'obtenir ces effectifs essentiels.

## LE BUDGET 2022 INCLUT L'ANNONCE DU FINANCEMENT DU MODÈLE D'EMPLOYEUR DE CONFIANCE

Après des années de promotion en ce sens des PFLC, le gouvernement du Canada s'est engagé, par le biais du Budget 2022, à créer un Modèle d'employeur de confiance dans les programmes PTET et PTAS. Le budget comprenait un engagement de 29,3 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place un Modèle d'employeur de confiance qui réduit la bureaucratie pour les employeurs qui participent régulièrement aux programmes et qui se qualifient. Bien que les PFLC soient très encouragés par l'annonce, nous continuons d'exercer des pressions auprès d'EDSC pour que le ministère collabore avec les représentants des employeurs, par exemple les PFLC et ses organisations membres, afin d'assurer que le programme est accessible, transparent et procure un avantage réel aux employeurs de longue date qui participent aux programmes. Nous continuons également d'exercer des pressions pour que les programmes



soient désignés comme un Modèle d'employeur reconnu de façon à ne pas présumer que les employeurs qui ne participent pas aux programmes ne sont pas fiables.

## LES PFLC COLLABORENT AVEC LE CADRE STRATÉGIQUE NATIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le Cadre stratégique national de la main-d'œuvre est un plan dirigé par l'industrie pour les secteurs de l'agriculture et des fabricants d'aliments et de boissons du Canada dans le but d'assurer la stabilité de la main-d'œuvre d'ici 2030. Le groupe est dirigé par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et Aliments et boissons Canada (ABC). Le Cadre vise à remédier aux pénuries chroniques de main-d'œuvre et aux lacunes importantes de compétences, ce qui mine la capacité du Canada de maintenir les niveaux actuels de production alimentaire.

Depuis son lancement en avril 2022, le travail sur le Cadre stratégique national de la main-d'œuvre a progressé et il inclut maintenant plus de 60 organisations de l'industrie qui entreprennent des travaux autour de cinq thèmes principaux :

- Perceptions et sensibilisation à l'industrie et aux carrières;
- Culture individuelle et organisationnelle;
- Immigration et travailleurs étrangers;
- Développement des compétences;
- Automatisation et technologie.

Les PFLC sont fiers de faire partie des groupes de travail du Cadre et d'avoir été les signataires du rapport provisoire.

Nous continuerons à collaborer avec nos partenaires de l'industrie sur cette importante entreprise.





## STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE D'AAC

Le gouvernement du Canada, par le biais d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, s'est également engagé à créer une Stratégie en matière de main-d'œuvre agricole propre au secteur dans le but de remédier aux pénuries chroniques et persistantes de main-d'œuvre dans les secteurs de la culture et de la transformation des aliments. Les PFLC ont soumis des commentaires dans le cadre de la consultation inaugurale en septembre.

Une initiative comme celle-ci était attendue depuis longtemps et elle permettra de mieux positionner le secteur pour avoir accès aux travailleurs canadiens au cours des années à venir. Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement et les chargés de projets de l'industrie afin d'assurer que le point de vue des membres des PFLC est pris en compte et que la stratégie est réalisable pour les producteurs de fruits et légumes.

## RÉUNIONS BILATÉRALES DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS (PTAS)

Les réunions bilatérales du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) sont revenues à la formule des réunions en personne en 2023. Au nom des PFLC, la présidente de notre Groupe de travail sur la main-d'œuvre, Beth Connery, s'est rendue au Mexique et dans les Caraïbes en novembre dans le but de prendre la tête des employeurs dans le cadre des négociations entre le Canada et les pays d'origine du PTAS. En raison de l'importance de ce programme pour les producteurs, il est essentiel d'avoir une représentation sur le terrain lors de ces réunions et il y a eu une grande coopération et une grande représentation des employeurs par les PFLC, F.A.R.M.S., FERME et WALLI.

Les contrats nouvellement négociés et l'addenda seront disponibles sur le site Web d'EDSC pour la saison 2023.

## MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

En 2021, les PFLC ont soumis des commentaires à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et à EDSC en réponse aux changements réglementaires proposés, avec les répercussions sur le programme de TET. Les nouveaux règlements ont été rendu public le 26 septembre 2022. Les nouvelles modifications réglementaires visent à renforcer la protection des travailleurs étrangers temporaires.

Une mise à jour importante stipule que les employeurs doivent maintenant fournir aux travailleurs un addenda qui comprend des renseignements additionnels qui sont propres à leurs conditions de travail. Les détails doivent correspondre à ce qui est inclut dans la demande d'EIMT. Le contrat et l'addenda doivent être signés par le travailleur avant que le travail commence.

Les PFLC appuient tous les efforts visant à améliorer la protection des travailleurs et à assurer l'intégrité durable du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires gouvernementaux pour trouver des façons d'améliorer le programme, tant pour les travailleurs que les employeurs.

## REGARD VERS L'AVENIR

Les PFLC poursuivront leur travail de sensibilisation au nom des producteurs canadiens dans le but d'assurer la viabilité à long terme du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Nous collaborerons également avec nos partenaires gouvernementaux et les intervenants alliés dans le but de remédier aux lacunes du marché de la main-d'œuvre et de trouver des solutions pour constituer un effectif fiable et stable pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour les années à venir. Les PFLC continueront d'exercer des pressions pour être inclus dans le développement du Modèle d'employeur reconnu afin d'assurer qu'il procure des avantages à nos producteurs. Nous espérons également mettre de l'avant des solutions réalisables pour régler les problèmes du régime d'intégrité dont bénéficient les travailleurs et les employeurs.

# COMMERCE ET MISE EN MARCHÉ

En 2022, les questions de commerce et de mise en marché ont été au cœur des préoccupations des PFLC, ce qui a permis de garder à l'esprit la compétitivité et la rentabilité des producteurs canadiens. Les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, combinés à une pénurie de main-d'œuvre, ont rendu l'année écoulée difficile pour de nombreux producteurs. Nous avons travaillé à la protection financière de nos membres avec le *projet de loi C-280, la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes*. Dans les médias et dans les foyers du Canada, le sujet de l'inflation alimentaire s'est avéré un enjeu brûlant au cours de la dernière année et les PFLC ont joué un rôle de premier plan, défendant les intérêts de ses membres et travaillant avec les gouvernements pour identifier et examiner le problème.

Il y a eu une interaction croissante entre le dossier du commerce et mise en marché et le dossier de l'énergie, de l'environnement et le changement climatique, avec un chevauchement des politiques et des impacts financiers. Les gouvernements se sont efforcés de trouver un équilibre entre la durabilité économique et leurs objectifs de durabilité environnementale. Il s'agit d'une tendance qui devrait se poursuivre.

## INITIATIVE RELATIVE AU CODE DE CONDUITE DU SECTEUR DES PRODUITS D'ÉPICERIE

Il est essentiel pour les producteurs de s'assurer que les risques, les coûts et les gains équitables sont répartis tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et un solide code de conduite du secteur des produits d'épicerie constitue un pas dans cette direction. La directrice générale des PFLC représente les producteurs de partout au Canada au sein du comité directeur du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie. Pour l'aider dans cette tâche, les PFLC ont mis en place un groupe de soutien au code composé de ses membres, afin de s'assurer de la participation et du soutien des producteurs concernés par cette question.

Après plus d'un an et demi de négociations, en plus d'avoir terminé l'ébauche des dispositions du Code de conduite, le comité directeur apportera la dernière main à l'élaboration de 1) la gouvernance administrative, 2) du modèle d'arbitrage et 3) des mécanismes de mise en application du Code. Le Comité directeur poursuit son travail avec des avocats - conseils et d'autres spécialistes, dont ceux du Sous-groupe de travail de l'industrie, afin d'informer et d'orienter le Comité en vue de la préparation du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie. Le Code de conduite n'est pas un document unique. Il s'agit d'un ensemble de mesures intégrées, comprenant ce qui suit : a) des principes, b) des dispositions de règles commerciales soutenues par des définitions claires, c) un mécanisme de résolution des litiges, d) un processus d'arbitrage, e) des modèles de médiation et d'arbitrage, et f) des mécanismes de mise en application, qui fonctionnent ensemble pour promouvoir le commerce équitable et éthique ainsi que la certitude contractuelle.

Les PFLC ont été à l'avant-garde de l'élaboration du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie. Nous travaillons en partenariat avec d'autres représentants du secteur, notamment les intervenants mentionnés ci-après :

- *Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada*
- *Conseil canadien du commerce de détail*
- *Les Producteurs d'aliments du Canada*
- *Association des transformateurs laitiers du Canada*
- *Fédération canadienne de l'agriculture*
- *Fédération canadienne des épiciers indépendants*
- *Association canadienne de la distribution de fruits et légumes*
- *Union des producteurs agricoles*
- *Et jusqu'à récemment Aliments et boissons Canada*

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS RELATIFS À L'INFLATION ALIMENTAIRE

Les PFLC ont passé une grande partie de l'année dernière à s'occuper de la question de l'inflation alimentaire - en évaluant le problème et en discutant des moyens stratégiques de soutenir ses membres. Les médias ont beaucoup parlé et débattu de l'origine de l'augmentation des coûts, notamment des problèmes de chaîne d'approvisionnement, de l'inflation et de la guerre en Ukraine.

À l'automne 2022, les PFLC ont fait circuler auprès des producteurs, une enquête sur la hausse des coûts, en cherchant spécifiquement à savoir si la hausse des coûts constituait un obstacle à l'adoption et à l'investissement dans l'agriculture intelligente face au climat. Les résultats démontrent que les coûts des intrants ont augmenté partout au pays et que les producteurs ont du mal à couvrir ces coûts; 44 % des répondants vendaient à perte et 77 % n'étaient pas en mesure d'augmenter leur prix de vente en fonction de l'augmentation



**Source :** Rapport d'étape du Comité directeur du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie aux ministres FPT, janvier 2023

de leurs coûts. Les premiers résultats ont été partagés avec les députés en décembre lorsque la directrice générale des PFLC a comparu devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI) dans le cadre de leur étude sur l'inflation des prix des aliments. Les PFLC ont profité de l'occasion pour souligner que les producteurs sont sérieusement confrontés à la hausse du coût des intrants, ce qui les empêche d'investir dans leurs entreprises agricoles. Pour soutenir les producteurs et maintenir le prix des produits à un niveau bas, les PFLC ont recommandé que le gouvernement accorde la priorité à l'agriculture et à la production alimentaire, qu'un rigoureux Code de conduite du secteur des produits d'épicerie soit établi et que les soutiens de la gestion des risques pour le secteur de l'horticulture soient étendus.

## CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le dossier de la chaîne d'approvisionnement est lié à la question de l'inflation alimentaire. En février 2022, les PFLC ont comparu devant le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes au sujet des enjeux touchant la chaîne d'approvisionnement, et ils se sont impliqués étroitement dans ce dossier toute l'année.

En janvier 2022, afin de stimuler le dialogue avec les intervenants de la chaîne d'approvisionnement en transport, des ministères du gouvernement du Canada ont collaboré à la tenue d'un Sommet national sur la chaîne d'approvisionnement. À la suite du Sommet, le ministre des Transports a formé un groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement chargé d'informer les mesures prises par le gouvernement. Dans le cadre du processus de consultation du groupe de travail, des représentants des PFLC ont participé à une table ronde et le groupe a présenté un rapport sur les problèmes de la chaîne d'approvisionnement auxquels sont confrontés les producteurs.

Le groupe de travail a publié son rapport en novembre. Il présentait certaines des recommandations des PFLC, en particulier la création d'un bureau de la chaîne d'approvisionnement et la numérisation de la chaîne d'approvisionnement pour créer une visibilité de bout en bout.

Au niveau international, le groupe de travail nord-américain sur le transport des fruits et légumes est un sous-comité du comité de la chaîne d'approvisionnement de l'*International Fresh Produce Association*. Dans le cadre de ce comité, les PFLC ont contribué aux *Fresh Produce Transportation Best Practices* (Meilleures pratiques en matière de transport de fruits et légumes frais). Les *Fresh Produce Transportation Guidelines* (Les lignes directrices sur le transport des fruits et légumes frais) fournissent des critères et des orientations spécifiques pour la plupart des échanges commerciaux contestés. À la fin de l'année 2022, les PFLC se sont joints à la *Global Coalition of Fresh Produce*, qui s'efforce de proposer des solutions pour faire face aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales en fruits et légumes frais, notamment la hausse des coûts, ainsi que le partage et la promotion des pratiques exemplaires.

## PROJET DE LOI C-280 : LOI SUR LA PROTECTION FINANCIÈRE POUR LES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

En raison du caractère hautement périssable des fruits et légumes frais et des délais de paiement plus longs de l'industrie, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ne prévoit pas de mécanisme efficace pour les cas où les acheteurs de fruits et légumes frais font faillite. Depuis de nombreuses années, les PFLC plaident en faveur d'un mécanisme de protection financière.

Les PFLC et leurs membres ont travaillé en étroite collaboration avec l'ACDFL pour aider le député Scot Davidson (York-Simcoe) à préparer un projet de loi d'initiative parlementaire qui viserait à modifier la *Loi sur la faillite et*

## REGARD VERS L'AVENIR

Le projet de loi C-280 demeurera une question importante en 2023 : nous espérons que la protection financière des producteurs de fruits et légumes au Canada sera enfin en vigueur! Les PFLC poursuivront activement l'accès à l'information afin de résoudre les préoccupations concernant les exemptions ministérielles. Les PFLC continueront de jouer un rôle très actif dans l'élaboration du Code de conduite du secteur des produits d'épicerie, pour assurer la publication d'une première version finale qui pourra être mise en œuvre.

*l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* en établissant une fiducie présumée pour les vendeurs de fruits et légumes frais, afin de leur assurer un accès prioritaire aux actifs d'un acheteur insolvable liés à la vente de fruits et légumes frais. Le projet de loi C-280 qui en résulte a été déposé le 8 juin 2022 et devait être débattu à la Chambre des communes à l'automne. Les PFLC et l'ACDFL ont préparé des documents de plaidoyer pour leurs membres afin de leur fournir les outils nécessaires pour communiquer avec leurs députés et les inciter à soutenir cette importante législation (documents disponibles à [www.protectproducesales.ca/fr/accueil/](http://www.protectproducesales.ca/fr/accueil/)).

## EXEMPTIONS MINISTÉRIELLES - PRODUITS EN VRAC

Au milieu des années 1960, le *Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits agricoles au Canada* a été modifié pour permettre le transport de produits en vrac non classés et non étiquetés vers des installations de transformation ou de remballage lorsque ces produits n'étaient pas disponibles au Canada, facilitant ainsi le commerce. Ces dispositions du Règlement ont été appelées exemptions ministérielles. Pour bénéficier d'une exemption ministérielle, un demandeur devait présenter des preuves de l'existence d'une pénurie de l'offre disponible pour accompagner sa demande d'exemption.

Ce qui a changé : Le 6 juillet 2022, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a publié des modifications au *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC) liées à l'initiative d'innovation en matière de produits alimentaires. Ces modifications comprenaient une modification substantielle des produits en vrac non classés et non étiquetés. Les transformateurs et épiciers canadiens n'ont plus besoin de demander une exemption ministérielle - et n'ont donc plus besoin de démontrer la pénurie d'un produit au Canada avant de choisir d'importer d'un concurrent américain pour la plupart des fruits et légumes frais. Les exemptions ministérielles sont toujours nécessaires pour importer des carottes, des pommes de terre et des pommes en vrac. Il est intéressant de noter qu'une exemption ministérielle est toujours requise pour certains échanges interprovinciaux. Les PFLC ont soumis une demande à l'ACIA pour une mise à jour du statut des exemptions ministérielles interprovinciales afin de savoir si des plans sont prévus pour aligner ces ensembles de règlements, et travailleront avec l'ACIA pour s'assurer que ces changements n'ont pas d'impacts négatifs sur leurs membres.

# SOUTIEN DU SECTEUR

## COLLABORATION SUR LES POLLINISATEURS

Des niveaux record de pertes d'abeilles mellifères ont été enregistrés à l'échelle du Canada après l'hiver 2021-2022 parce que de nombreuses ruches n'ont pas connu un bon hivernage ni de bonnes conditions printanières subséquentes. En raison de la perte de ces ruches, la demande pour des lots d'abeilles importés (c-à-d., des boîtes contenant de 2 à 3 livres d'abeilles) requis pour reconstruire ces ruches a de loin excédé l'approvisionnement disponible. Actuellement, les lots d'abeilles peuvent être importés au Canada uniquement de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Chili. L'ACIA examine la possibilité d'importer des lots d'abeilles d'autres pays, y compris l'Italie et l'Ukraine, et a été fortement encouragée à examiner la possibilité d'importations des États-Unis, de la Slovénie et de Cuba. Les PFLC ont surveillé cette situation en suivant le travail du Groupe de travail sur la pollinisation des bleuets et en participant activement au Groupe de travail sur la durabilité des abeilles à miel de l'industrie et du gouvernement dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ce Groupe de travail s'est concentré sur les besoins de la saison 2022 et la préparation pour 2023 et a tablé sur des recommandations pour la durabilité à long terme de l'apiculture au Canada et les cultures qui dépendent des abeilles pour la pollinisation.

## LE CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Le Conseil canadien de la santé des végétaux (CCSV) réunit les partenaires de la santé des végétaux de l'industrie, des universités et du gouvernement dans le but de renforcer continuellement le système de santé des végétaux du Canada en établissant une orientation stratégique pour la mise en œuvre de la Stratégie sur la santé des animaux et des végétaux pour le Canada.

En 2022, le Conseil a continué de produire des résultats par le biais des groupes de travail créés dans les trois domaines prioritaires de la surveillance, de la biosécurité et de l'intervention d'urgence. Notamment :

- Il a coordonné des initiatives de surveillance pour contrôler la pyrale du maïs et l'acnide tuberculée commune a été testée durant la saison des cultures 2022;
- Pour permettre des interventions d'urgence rapides et efficaces pour la santé des végétaux, un processus de notification courant a été rédigé et il établit une approche pour la communication de voies afin que les partenaires s'informent mutuellement lorsqu'une menace potentielle pour les végétaux a été détectée; et
- Une liste des ressources en biosécurité au Canada et internationalement a été mise à jour pour documenter les prochaines étapes en développant des produits de communication en biosécurité afin d'améliorer la sensibilisation.

Globalement, ces groupes de travail servent de réseaux nationaux de collaboration qui facilitent l'information et la coordination parmi les partenaires, ce qui est essentiel pour prévenir et atténuer les menaces à la santé des végétaux. Le Conseil continue également d'appuyer le développement du Système canadien d'information sur la santé des végétaux, une plateforme qui permettra le partage de l'information et la collaboration entre les partenaires de la santé des végétaux à l'échelle du Canada. Lorsqu'il aura été lancé, le système d'information permettra d'accélérer les activités du groupe de travail.

Les 11 instances dirigeantes qui sont membres du Conseil sont parvenues à faire la transition vers un conseil d'administration qui est responsable d'établir l'orientation stratégique pour une action collective. Le renforcement opérationnel continu permet de définir des objectifs à plus long terme, d'améliorer la communication et la mobilisation et d'examiner le ressourcement. Les PFLC occupent le poste de coprésident de l'industrie depuis la création de la CCSV.

## CONSEIL CANADIEN SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes (CCEE) agit à titre de chef de file et de porte-parole national sur les espèces envahissantes au Canada. Comptant des membres et des sections dans toutes les régions du Canada, avec la collaboration des gouvernements et des entreprises, le CCEE rassemble les gens dans le but de trouver des solutions pratiques visant à prévenir la propagation des espèces envahissantes afin de protéger les paysages, les espèces et les collectivités du Canada contre les espèces envahissantes pour les générations à venir. Le CCEE est unique en ce sens que nous avons un réseau de sections composé de dix organisations de lutte contre les espèces envahissantes à l'échelle du Canada dont le but est d'édifier une voix nationale forte et inclusive qui appuie et relie le large éventail d'organisations provinciales et territoriales de lutte contre les espèces envahissantes d'un océan à l'autre. Notre objectif est d'avoir une section reconnue dans chaque province et



territoire. Nous travaillons en collaboration avec notre réseau de sections afin d'éviter les doublons, de nous occuper d'enjeux clés, d'organiser des activités et de partager les ressources. En 2022, le CCEE a augmenté substantiellement son nombre d'employés, renforcé ses finances et obtenu également le statut caritatif, ce qui a représenté une étape déterminante pour le CCEE. En décembre, des employés ont participé à la COP15 et ont organisé une activité au pavillon du Canada, laquelle présentait le travail de préservation de la biodiversité et de restauration qui est effectué à l'échelle du Canada, y compris un programme rigoureux d'activités organisées par des Autochtones, des femmes et des jeunes. L'activité du CCEE intitulée « Tous ensemble : collaboration inclusive dans la protection de la biodiversité contre les impacts des espèces exotiques envahissantes » où des experts ont discuté des modèles pour établir des collaborations multipartites efficaces sur la gestion des terres avec les peuples autochtones afin de lutter contre les EEE. La COP15 a permis de conclure l'entente sans précédent intitulée Cadre mondial de Kunming-Montréal de la biodiversité qui vise à sauvegarder la nature et à éliminer les pertes de biodiversité d'ici 2050 et qui a vraiment été un moment historique à partager. Alors que le CCEE est impatient d'entreprendre l'année 2023, nous continuerons de croître et de renforcer nos partenariats à l'échelle du Canada afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre mondial de Kunming-Montréal de la biodiversité, y compris au moyen de nos nombreuses campagnes visant à changer les comportements afin d'assurer l'adoption de mesures dans les collectivités et au sein de l'industrie pour lutter contre les espèces envahissantes.

La directrice générale des PFLC demeure membre du Conseil du CCEE et sert de liaison entre le CCEE et le CCSV afin d'assurer que l'harmonisation, la collaboration et l'échange d'informations sont pertinents.

## TABLES D'ENGAGEMENT SECTORIEL D'AAC

Les Tables d'engagement sectoriel (TES) visent à créer un dialogue constructif entre les représentants du secteur agricole et agroalimentaire et les représentants du gouvernement afin de faire progresser collectivement la croissance et la compétitivité au Canada. Les PFLC ont participé activement aux TES suivantes.

### TABLE D'ENGAGEMENT SECTORIEL SUR LA DURABILITÉ

La Table sur la durabilité (TESD) soutient la résilience du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à long terme en fournissant un forum pour un dialogue continu et délibératif entre l'industrie, les gouvernements et d'autres parties prenantes sur les approches pour résoudre les problèmes environnementaux auxquels le secteur est confronté (tels que le changement climatique, la biodiversité, l'eau).

Les PFLC ont collaboré avec la TESD depuis son lancement. Des groupes de travail propres à des enjeux ont été créés pour faire progresser le travail aux tables, y compris le *Groupe de travail sur l'information et l'éducation*, coprésidé par les PFLC. Le Groupe de travail a été chargé de réviser les initiatives et de développer des plans de projets pour les initiatives conformément aux discussions à la Table de la durabilité, par exemple le développement et l'adoption d'outils éducatifs pour orienter l'adoption de la MPG sur les changements climatiques et l'adaptation, la biodiversité ainsi que la santé des sols et l'eau.

Les PFLC sont impatients de se mobiliser avec le gouvernement au nom de nos membres par le biais de cette initiative.

### TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Le mandat de cette Table s'applique à l'agriculture primaire et à l'agroalimentaire, à la transformation des aliments et des boissons et aux fournisseurs d'intrants et de services (par exemple la fabrication d'équipement agricole) et vise à :

- Acquérir une compréhension commune des besoins en compétences par rapport aux postes vacants chroniques ainsi que des priorités pour les compétences futures.
- Identifier les cheminements de carrière potentiels reliant les emplois à des formations/carrières alternatives.
- Identifier de nouvelles options de formation innovantes et flexibles, pour éduquer et former, requalifier et perfectionner la main-d'œuvre.
- Soutenir le renouvellement en identifiant des opportunités pour les jeunes et les nouveaux entrants, des peuples autochtones et d'autres groupes sous-représentés.

### TABLE SUR LA RÉGLEMENTATION SOUPLE

Le système de réglementation de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'améliore constamment, en trouvant un équilibre entre l'atteinte des objectifs réglementaires et la résolution des irritants. La Table a recensé trois domaines de résultats clés :

- Explorer les moyens de rendre le système réglementaire plus facile à naviguer.
- Fournir une capacité d'analyse pour mieux comprendre les impacts cumulatifs et économiques des réglementations et la manière dont elles sont administrées dans le secteur.
- Contribuer à l'expérimentation et à la prospective en matière de réglementation

Certains faits saillants au cours de l'année incluaient le développement de la trousse d'outils sur la cartographie des parcours, très utile pour aider toutes les parties à comprendre les étapes et les points essentiels lors de l'application ou de la modification des règlements et de l'utilisation d'une expérience d'application de pesticide au moyen d'un drone comme exemple d'expérience réglementaire.

### TABLE SUR L'HORTICULTURE

Après quelques années de pause en raison de la COVID-19, la Table sur l'horticulture a été lancée à nouveau en décembre 2022. Les membres de la Table comprenaient des représentants de l'horticulture comestible et de l'horticulture ornementale et ils ont été informés des plus récents progrès du travail dans les domaines de l'environnement, de la main-d'œuvre et d'autres mentionnés dans le plan de travail développé en 2019. Les priorités devront être mises à jour et optimisées afin d'éviter le dédoublement. Les PFLC sont impatients de discuter du rôle que cette table devrait jouer pour aider le secteur de l'horticulture dans le cadre des TMS de même que dans le contexte plus large.

## DEMANDE DES CONSOMMATEURS ET TENDANCES DU MARCHÉ

AAC a lancé la Table sur la demande des consommateurs et les tendances du marché en avril 2021 dans le but suivant :

- Améliorer la compréhension des valeurs, des préférences et des attentes des consommateurs nationaux et internationaux.
- Relever les principales tendances et possibilités de croissance.
- Définir des approches visant à renforcer la confiance du public.

Des problèmes concernant la protection des cultures sont parfois soulevés à cette table, particulièrement ceux ayant trait aux opinions des consommateurs sur les pesticides et la confiance du public. Les PFLC continuent de surveiller et de participer aux activités de cette table ronde.

## MISE À JOUR SUR LES FRUITS TENDRES

La saison 2022 a connu des volumes accrus par rapport à 2021, excédant les estimés originaux, dans la plupart des cultures de fruits tendres. Toutefois, les dommages causés par le gel ont touché les producteurs dans des secteurs isolés à l'extérieur de la principale région productrice. Il convient de noter qu'il y a eu une récolte de poires beaucoup plus importante en raison principalement de pluies opportunes qui ont résulté en une taille exceptionnelle des fruits. Une augmentation des prix a été nécessaire pour compenser les pressions de la hausse des coûts des intrants dans la plupart des cultures. Une qualité et une saveur exceptionnelles ont entraîné un mouvement rapide avec le soutien d'une excellente chaîne d'approvisionnement des distributeurs vers la vente au détail et vers les consommateurs. Le développement de nouvelles variétés au cours des dernières années a permis le lancement commercial de plusieurs variétés de pêches à maturation précoce. Le développement de variétés pour répondre aux pressions des changements climatiques sera une priorité au cours des prochaines années.

## MISE À JOUR SUR LES RAISINS DE TABLE

La principale variété de raisin de table de l'Ontario est le Sovereign Coronation qui est revenu à une récolte moyenne en 2022, par rapport aux volumes exceptionnellement importants de 2021. Comme dans le cas des fruits tendres, le mouvement a été excellent et les prix ont légèrement augmenté par rapport à 2021. Les coûts des emballages continuent de causer un problème au moment de la transition des producteurs vers des options plus écologiques. Le développement de nouvelles variétés continue d'être une priorité pour l'industrie ainsi que le contrôle des variétés pour leur résilience aux changements climatiques et leur possibilité de commercialisation.

## MISE À JOUR SUR LE TRAITEMENT DE LA RÉCOLTE DES RAISINS 2022

Les vins du cru 2022 seront d'excellente qualité, mais en quantité limitée, alors que la récolte a représenté 59 p. cent de la moyenne quinquennale de 45 954 tonnes et a connu une diminution de 62,3 millions de dollars de la valeur à la ferme. Les inscriptions de vins de glace ont grandement diminué à 763 tonnes alors que les raisins sont en forte demande pour les vins de table en raison des récoltes moins importantes, comparativement à la récolte de 2021 de 82 415 tonnes et à la valeur à la ferme de 111,4 millions de dollars.

À l'aube de 2022, les vins ont été affaiblis par une tempête parfaite d'événements en 2021, particulièrement dans la région du Niagara. Une sécheresse qui s'est étendue jusqu'en août 2021 a stressé les vignes, suivie d'une augmentation de 49 p. cent de la pluie en septembre et en octobre, plus que la moyenne de dix ans. Les raisins étaient gorgés d'eau et une récolte 2021 plus tardive qu'à l'habitude ainsi qu'un temps inhabituellement doux en décembre ont fait en sorte que les vignes ne se sont pas complètement acclimatées pour l'hiver. Ceci a été suivi de températures extrêmement froides



tout au long du mois de janvier, causant d'importants dommages hivernaux et des pertes de vignes dans plusieurs vignobles. L'effondrement des vignes et la disparition complète de vignobles représentent des pertes financières importantes pour les producteurs sur le plan des coûts additionnels pour gérer leurs vignobles. Les producteurs vont devoir travailler dur alors que les vignes et les vignobles doivent être replantés avec de nouveaux plants difficiles à trouver et qui peuvent prendre des années avant que la production n'arrive à maturité.

Le printemps 2022 a été plus froid qu'à l'habitude, mais les mois d'été ont été chauds et secs et la saison a bien progressé. De fortes pluies à la fin de l'été ont forcé certains producteurs à récolter plus tôt, mais les conditions automnales ont été favorables pour la récolte, ce qui a permis de produire une excellente qualité de raisins.

La rive nord du lac Érié a connu plus de succès grâce à des conditions idéales et un rendement normal. Le comté de Prince Edward a connu des conditions similaires à celles du Niagara, avec une réduction du rendement, mais avec moins de dommages aux vignes parce que les producteurs enterrent habituellement les vignes ou utilisent des géotextiles pour protéger les vignobles des températures hivernales plus rigoureuses dans cette région.

Les viticulteurs de l'Ontario ont organisé des tournées des vignobles pour constater les dommages hivernaux en compagnie du premier ministre Doug Ford, de l'honorable Lisa Thompson, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et du député Kody Blois, président d'AGRI, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et d'Agricorp sur cet enjeu.

## MISE À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES BAIES

Les membres du Groupe de travail sur les baies se sont réunis le printemps dernier dans le but d'examiner les enjeux prioritaires soulevés lors de l'Assemblée générale annuelle des PFLC et pour discuter de la meilleure façon de collaborer en appui au secteur. Les membres ont également examiné la santé des abeilles et la politique de pollinisation. Le Groupe d'étude sur les pollinisateurs créé en 2021 a travaillé activement sur l'établissement des enjeux provinciaux et nationaux de l'industrie en collaboration avec les représentants du Groupe de travail. D'autres priorités stratégiques ont été examinées tout au long de l'année, y compris l'assurance de l'accès à une main-d'œuvre stable, le financement des produits essentiels pour la protection des cultures et l'amélioration de l'accès au marché.

Au cours des dernières années, le Groupe de travail sur les baies s'est efforcé d'identifier les domaines où nos divers groupes pourraient coordonner les efforts de recherche. Ce travail a atteint un point culminant durant le récent exercice pour établir les priorités du nouveau cadre de financement fédéral-provincial. Le secteur de la recherche proposée qui a été approuvé pour la demande de la grappe des PFLC a été le réseau canadien d'essais sur les baies, la sélection et les essais de nouvelles variétés qui conviennent à notre climat canadien demeurant une priorité pour les producteurs de baies.

## MISE À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA POMME

Le Groupe de travail pour la pomme (GTP) s'est réuni deux fois en 2022. Ils se sont réunis sur Zoom le 2 mars pour leur assemblée annuelle. Ils se sont réunis en personne le 3 août à Bowmanville, en Ontario, pour la réunion de la mi-été.

### RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA POMME DE LA MI-ÉTÉ

La réunion du Groupe de travail pour la pomme de la mi-été s'est tenue le 3 août à Bowmanville et a été organisée par l'*Ontario Apple Growers (OAG)* (les Producteurs de pommes de l'Ontario (PPO)). La séance de travail comprenait des discussions sur la situation et les tendances du marché, l'estimation des récoltes, une mise à jour des activités des PFLC, la protection des récoltes, les projets de recherche et les priorités de l'exportation. L'OAG a également travaillé avec la DRC et a examiné et finalisé les normes des catégories de pommes requises par l'ACIA. Le GTP s'est réjoui de son dîner de groupe au verger Nature's Bounty et tous ont participé à la tournée des vergers des PPO le 4 août. La tournée a permis de visiter trois vergers et une installation d'emballage avec la participation de 200 producteurs et intervenants de l'industrie. La réunion du GTP de la mi-été 2023 se tiendra en Nouvelle-Écosse à la fin de juillet.

### GRAPPE AGRO-SCIENTIFIQUE CANADIENNE POUR L'HORTICULTURE

En préparation aux prochains programmes de financement de la Grappe agro-scientifique, le GTP a mis à jour leurs priorités nationales de recherche et a publié une demande de propositions en 2021. En 2022, ils ont examiné les propositions de projets et choisis ceux qui doivent être inclus dans la demande à la Grappe.

## MISE À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CULTURES MARAÎCHÈRES DES PFLC

Le Groupe de travail sur les cultures maraîchères s'est réuni pour discuter des problèmes ayant une incidence auprès des producteurs. Durant ces conversations, les principales priorités comprenaient l'évaluation des projets de recherche de la Grappe 4 pour les cultures maraîchères, les enjeux concernant la protection des récoltes, particulièrement les produits de remplacement du chlorpyrifos, les enjeux constants liés à la disponibilité des travailleurs temporaires étrangers dans les entreprises agricoles de cultures maraîchères et finalement le retrait des inspections des catégories pour les oignons exportés vers les États-Unis.

En allant de l'avant dans l'année qui vient, les membres du Groupe de travail collaboreront pour établir les enjeux prioritaires pour le secteur. Ceci comprend de faire le suivi des projets de recherche de la Grappe 3 qui se terminent, d'identifier les produits de remplacement pour la protection des cultures qui sont bannis et de mieux collaborer avec les autres groupes de travail relativement aux enjeux impliquant la production de cultures maraîchères.

# PROFILS DE CULTURES

En partenariat avec le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les PFLC coordonnent la révision et la mise à jour des profils de culture. Il s'agit de documents qui donnent un aperçu de haut niveau de la production et un aperçu plus détaillé des pratiques de lutte antiparasitaire pour une variété de cultures agricoles au Canada. Chaque profil de culture est mis à jour aux trois ans. En 2022 – 2023, les PFLC ont travaillé avec le CLA et l'industrie pour mettre à jour les profils de culture suivants :

- Framboise
- Fraise
- Cerise (douce et acide)
- Pêche
- Canneberge
- Pomme
- Raisin
- Poire





# SECTEUR CANADIEN DE CULTURE MARAÎCHÈRE EN SERRE

Les fruits et légumes de serre sont cultivés dans plus de 892 entreprises agricoles au Canada. On estime que le secteur des cultures maraîchères en serre contribue à l'économie canadienne à la hauteur de 4 milliards de dollars, qu'il soutient plus de 30 500 emplois dans la chaîne d'approvisionnement et qu'il est à l'origine d'augmentations annuelles régulières des ventes à la ferme, qui ont atteint plus de 2 milliards de dollars en 2021.

## PRIORITÉS NATIONALES DE RECHERCHE ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Groupe de travail de la culture maraîchère en serre (GTCMS) et le Groupe de travail sur la recherche se sont activés tout au long de l'année pour faire avancer les priorités nationales, créer un élan vers leurs objectifs stratégiques et aborder les questions émergentes. Le groupe de travail sur la recherche a fourni un nouveau forum pour la collaboration et l'expertise régionale nécessaires pour aller de l'avant avec la demande en vertu de la Grappe agroscientifique canadienne pour l'horticulture avec un soutien national.

À la fin de l'année 2021, notre examen des priorités nationales de recherche sur les cultures maraîchères en serre a reconnu la valeur des installations de recherche existantes et la masse critique de personnel hautement qualifié situé partout au Canada. Cependant, nous avons également identifié le besoin d'un réseau de recherche, ou d'une plaque tournante centrale, qui rassemble les parties prenantes et qui englobe une feuille de route spécifique au secteur en réponse aux objectifs du gouvernement fédéral en matière d'action climatique, de sécurité alimentaire et de résilience économique.

En 2022, les PFLC ont dirigé une table ronde nationale avec le soutien total de ses membres producteurs de cultures maraîchère en serre et en partenariat avec Rupp Carriveau, directeur de l'*Environmental Energy Institute* de l'Université de Windsor. Dans le cadre d'une série de séances « Heure de puissance » d'une heure, virtuelles et en personne, les principaux

intervenants ont été invités à contribuer au développement d'un Réseau canadien d'excellence en serriculture (RCES). Le sommet d'Ottawa du RCES, qui s'est tenu au milieu du mois de février 2023, a réuni des producteurs canadiens de légumes de serre, des industries connexes, des universitaires, des décideurs gouvernementaux et des élus pour lancer le réseau et passer aux prochaines étapes de la planification stratégique et du renforcement des capacités du RCES.

**Le groupe de travail sur la recherche a fourni un nouveau forum pour la collaboration et l'expertise régionale nécessaires pour aller de l'avant avec la demande en vertu de la Grappe agroscientifique canadienne pour l'horticulture avec un soutien national.**

## AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET CONSULTATIONS

En tant que secteur qui continue d'innover et de se moderniser, il est extrêmement important de rester engagé, d'influencer les politiques et d'éclairer les décisions réglementaires afin que l'optique du gouvernement fédéral reflète les pratiques commerciales réelles et s'aligne sur les stratégies de croissance, de compétitivité et de durabilité du secteur.

## NORMES DE CLASSEMENT

Dans le cadre des efforts visant à finaliser le travail d'examen des catégories de serre entamé en 2019, le groupe de travail de la culture maraîchère en serre a répondu au rapport « Ce que nous avons entendu » de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) issu de la consultation publique de 2021. Sous la direction de la Corporation de règlement des différends (DRC) dans les



fruits et légumes, l'équipe de révision des grades de serre continue d'examiner et de discuter les commentaires et les questions de l'ACIA, de proposer des solutions potentielles et de formuler des recommandations consensuelles pour permettre la publication des catégories.

## TARIFICATION FÉDÉRALE DU CARBONE

La *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (LTPGES) prévoit un allègement de la taxe fédérale sur les carburants via des certificats d'exemption pour les activités admissibles : pour les producteurs (gaz, diesel - appliqué à 100 %) et pour les serriculteurs (gaz naturel, propane - appliqué à 80 %). Lorsque l'allègement de 80 % a été initialement accordé en 2018, le prix fédéral du carbone était fixé à 20 dollars par tonne d'équivalent dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e). Au fur et à mesure que le prix fédéral du carbone augmente, la valeur absolue en dollars de cette taxe de 20 % payée par les serriculteurs augmentera tellement que le but initial visé par l'allègement sera annulé.

Malheureusement, la taxe fédérale sur les carburants n'a pas l'effet escompté, à savoir modifier les comportements, réduire les émissions et passer à une consommation nette zéro. Dans notre présentation au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AGRI) de la Chambre des communes pour défendre le projet de loi d'initiative parlementaire C-234, la *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (LTPGES), et dans une présentation pré budgétaire au Comité permanent des finances (FINA), nous avons mis l'accent sur les principales recommandations en matière de réglementation et sur notre demande de création du Réseau canadien d'excellence en serriculture afin d'éclairer et d'harmoniser les décisions stratégiques du gouvernement avec les infrastructures publiques nécessaires et les investissements des entreprises privées, maintenant et à l'avenir.

## ToBRFV

Le groupe de travail de la culture maraîchère en serre a demandé un soutien réglementaire pour aider à gérer les virus végétaux émergents et mondiaux, et plus particulièrement le virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV).

- Le secteur de la culture maraîchère en serre a fait preuve de leadership lorsque des experts canadiens et internationaux se sont rencontrés pour partager les recherches, l'expertise et les stratégies de gestion actuelles lors du symposium de recherche sur le ToBRFV, qui s'est tenu en août 2022 à Toronto, organisé par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA), les *Ontario Greenhouse Vegetable Growers*, l'*Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association* et *Flowers Canada Growers*, avec le soutien du gouvernement du Canada.
- Une soumission à la consultation sur le projet de *Règlement sur les biocides* de Santé Canada, et une lettre à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) ont demandé un soutien réglementaire pour aider à gérer le virus avec des désinfectants et des assainisseurs pour les agents pathogènes végétaux, dans le cadre d'une voie d'enregistrement claire et adaptée.
- Le groupe d'experts de la NAPPO : *Seeds ToBRFV* a fait le point sur le projet pilote d'harmonisation des protocoles de diagnostic des organismes nuisibles des semences, axé sur le ToBRFV.

## NORMES DE GESTION DE L'AGRICULTURE PROTÉGÉE

En 2022, le début des efforts de mise en œuvre des normes de gouvernance de l'agriculture protégée (GAP) a vu une augmentation des communications,

# REGARD VERS L'AVENIR

Nous prévoyons qu'au cours de l'année à venir, le développement du Réseau canadien d'excellence en serriculture (RCES) commencera à apporter des avantages tangibles au secteur.

L'objectif du Réseau canadien d'excellence en serriculture est d'offrir aux intervenants de nouvelles façons de réseauter, de collaborer, de valider et de commercialiser à partir des défis et des possibilités identifiés par les producteurs.



Pour l'avenir, le Groupe de travail de culture maraîchère en serre (GTF), un forum permettant aux représentants du secteur de rencontrer l'ACIA et AAC, prévoit examiner et mettre à jour la proposition de réglementation du ToBRFV au Canada, et prendre des mesures en faveur d'une approche systémique pour réduire les risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement (semences, propagateurs, producteurs). De manière plus générale, nous souhaitons discuter des options et des solutions réglementaires, telles qu'une stratégie de périmètre pour harmoniser et protéger mutuellement nos relations commerciales avec les États-Unis.

du matériel et des ateliers de sensibilisation pour soutenir les producteurs. Les producteurs sont encouragés à s'inscrire dès que possible, par le biais du site de l'*Agrichemical Warehousing Standards Association* (AWSA), pour signaler leur engagement envers l'excellence et l'utilisation responsable des pesticides. L'inscription facilite le contact direct des producteurs avec leur(s) auditeur(s) local(aux) pour passer en revue les exigences de l'audit, déterminer un calendrier mutuellement acceptable et discuter de toute question de conformité.

Un audit tiers validera que le ou les systèmes de recirculation fermés et les autres mesures sont suffisants pour empêcher les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement contenant des produits antiparasitaires homologués (PAH) de pénétrer dans les eaux de surface. La certification est requise pour les installations équipées d'un système de recirculation en circuit fermé d'ici le 19 mai 2023 (conformément à l'étiquette de l'imidaclopride), et pour tous les autres produits antiparasitaires homologués étiquetés pour une utilisation en serre, d'ici le 31 décembre 2023.

# RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL CANADIEN DE LA POMME DE TERRE

**Le Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) a le soutien de ses membres, soit onze organisations provinciales de producteurs de pommes de terre de huit provinces, pour représenter les producteurs de pommes de terre sur des enjeux d'importance nationale. Certaines de nos activités au cours de la dernière année font l'objet d'un compte rendu ci-après.**

Le CCPT a tenu deux réunions virtuelles, en mars et en juillet 2021. En décembre 2021, le règlement sur la santé publique a servi de prétexte pour la tenue d'une réunion du CCPT à Ottawa, en personne et virtuellement, pour la première fois depuis le début de la pandémie, lui donnant l'occasion de rétablir les liens les uns avec les autres. Les réunions uniquement en virtuel ont repris en mars 2022 pour les Assemblées annuelles du CCPT et des PFLC. Le CCPT a pu tenir une réunion en personne en juillet 2022. Les groupes de travail du CCPT ont continué de se réunir virtuellement et ont accompli des progrès par rapport aux objectifs. Toutes les activités de développement du marché d'exportation sous l'égide de l'Agence canadienne d'exportation de pommes de terre de semence (les producteurs en Alberta, au Nouveau-Brunswick et à Île-du-Prince-Édouard sont des partenaires financiers) qui mettaient l'accent sur la participation à des expositions ont été annulées cette année en raison des restrictions de voyage.

## POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION

Les Normes de classification des pommes de terre ont été révisées par un Groupe de travail de l'industrie et ce travail s'est achevé et a été soumis à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en mars 2022. La modification proposée aux Normes de classification des pommes de terre demeure en attente parce que l'ACIA n'a pas encore transmis ses commentaires au Groupe de travail; elle n'a pas non plus accompli aucun progrès pour la tenue de la consultation publique. Ce retard frustrant du gouvernement a probablement causé le report de la mise en œuvre des normes de classification révisée des pommes de terre pour le moins jusqu'à la campagne agricole de 2024.

Un Groupe de travail industrie/ACIA continue de réviser l'objectif de modernisation, le Règlement sur les semences relié aux pommes de terre de semence (Partie II). Après un sondage auprès des intervenants, le travail a commencé par un examen approfondi des divers aspects du Règlement au moyen de la création de petits groupes, des Équipes de travail (ÉT) dirigées par l'industrie. La première ÉT a examiné les aspects de la certification des semences et a maintenant transmis ses recommandations au Groupe de travail. Le travail progresse bien maintenant dans l'ÉT de l'enregistrement des variétés et il est prévu qu'il sera terminé au début de 2023. Au total, huit ÉT examineront de près les divers aspects du Règlement et ces ÉT additionnelles incluent les suivantes : Traçabilité, Mouvement, Inspection sur

place, Classement, Importation et Exportation et Essais. Il est prévu que l'ensemble des recommandations du Groupe de travail seront publiées à temps pour la consultation publique à l'automne 2023.

## GALLE VERRUQUEUSE DE LA POMME DE TERRE

En date de juillet 2022, la galle verruqueuse de la pomme de terre a été détectée dans 35 champs à l'Î.-P.-É. depuis 2000. À la suite de deux détections additionnelles en octobre 2021 dans des champs de pommes de terre destinées à la transformation qui étaient déjà soumis au règlement, le mouvement des pommes de terre de semence et des pommes de terre fraîches de l'Î.-P.-É. vers les États-Unis a été suspendu par l'ACIA. De plus, en novembre 2021, un décret ministériel a été mis en place pour empêcher la propagation de la galle verruqueuse de la pomme de terre dans le reste du Canada et à l'étranger et pour atténuer les risques connexes. Le décret restreint le mouvement national des pommes de terre de semence de l'Î.-P.-É. De nouvelles mesures d'atténuation des risques pour les pommes de terre quittant l'Î.-P.-É., y compris les pommes de terre de table et les pommes de terre destinées à la transformation de même que d'autres « choses » réglementées (sol, gazon de placage, équipement agricole), ont été mises en place par l'ACIA. Le 1er avril 2022, les États-Unis ont annoncé que les importations de pommes de terre pour la consommation de l'Î.-P.-É. pourraient reprendre à certaines conditions. Les exportations de pommes de terre de semence cultivées en plein champs de l'Î.-P.-É. vers les États-Unis ont continué d'être interdites.

Tout au long de 2022, le CCPT a représenté les intérêts nationaux des producteurs de pommes de terre dans le cadre de diverses initiatives gouvernementales sur la réglementation et la gestion de la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard. Un Comité international d'experts formé de scientifiques et de spécialistes de la galle verruqueuse de la pomme de terre a été créé par l'ACIA afin de donner des conseils





indépendants et de faire des recommandations sur la gestion des terres à l'Î.-P.-É. Les cinq membres du Comité ont visité l'Î.-P.-É. en août 2022 pour tenter de comprendre la situation là-bas. Le CCPT a eu l'occasion de présenter ses idées sur l'incertitude des risques reliés à la galle verruqueuse de la pomme de terre pour le secteur national de la pomme de terre. Le CCPT est également représenté au sein du Groupe des ressources du Comité, lequel a la responsabilité de fournir de l'information au Comité et de clarifier toutes les questions qu'il peut poser. Le Comité d'expert a transmis son rapport final à l'ACIA en décembre 2022. De plus, le CCPT est représenté au sein d'un Groupe de travail qui révisé le Plan national de gestion à long terme de la galle verruqueuse de la pomme de terre qui guide la réglementation et la gestion des champs infestés et des champs limitrophes à l'Î.-P.-É. L'examen du Plan est essentiel pour tenir compte des lacunes potentielles et mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de prévenir une plus grande propagation de la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Î.-P.-É. Ce Groupe de travail continuera d'examiner le Plan en 2023.

Pour préserver la zone exempte d'organismes nuisibles et la protéger de la galle verruqueuse de la pomme de terre dans les provinces à l'extérieur de l'Î.-P.-É., l'ACIA a lancé une Enquête nationale sur la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'automne 2021 durant laquelle 1 021 échantillons de sols ont été testés et tous se sont avérés négatifs pour la galle verruqueuse de la pomme de terre. Environ 1 500 échantillons de sols ont été collectés à l'automne 2022 partout au Canada (sauf à l'Î.-P.-É. et à Terre-Neuve) et attendent d'être analysés. L'enquête de 2022 s'est encore une fois concentrée sur les entreprises agricoles qui produisent des pommes de terre de semence ayant eu des liens antérieurs avec les pommes de terre de semence de l'Î.-P.-É. L'enquête est essentielle pour conserver le statut de zones exemptes de la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'extérieur de l'Î.-P.-É. et pour inspirer confiance à nos partenaires commerciaux.

## RECHERCHES SUR LA POMME DE TERRE ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Des progrès continuent d'être accomplis dans huit projets portant sur la pomme de terre (doryphore de la pomme de terre, mildiou, virus nécrotiques, évaluation de la variété, agriculture de pointe, ver fil-de-fer, mort précoce de la pomme de terre) qui ont été financés dans le cadre de la Grappe canadienne de recherche pour l'horticulture 3 d'AAC avec la cinquième et dernière campagne sur le terrain qui se conclura à la fin de mars 2023.

Le Groupe de travail sur la recherche du CCPT a continué de mettre en œuvre le Plan de transfert des connaissances de la grappe 3 sur la pomme de terre qui comprenait les activités suivantes :

- À la suite de la publication d'un article de synthèse sur la Grappe 3 et le projet sur le ver fil-de-fer l'an dernier dans la revue SpudSmart, cette collaboration s'est poursuivie avec des articles sur tous les projets qui sont maintenant publiés (mildiou/hiver 2021; agriculture de pointe /printemps 2021; doryphore de la pomme de terre /été 2021; évaluation de la variété/automne 2021; galle de la pomme de terre/hiver 2022; mort précoce de la pomme de terre/printemps 2022; virus nécrotiques/été 2022).
- Webinaires sur les projets portant sur le ver fil-de-fer (novembre 2020), le mildiou (mars 2021) et la mort précoce de la pomme de terre (mars 2022);
- Maintien du site Web canadien bilingue sur la Grappe de recherche sur la pomme de terre (<https://french.potatoresearchcluster.ca/>) que les producteurs sont encouragés à visiter pour avoir accès aux rapports détaillés des projets de recherche.

Le Groupe de travail sur la recherche du CCPT a été très actif au cours de la dernière année en déterminant les priorités nationales de la recherche pour les pommes de terre en vue du prochain cycle de financement (2023-2028) dans le cadre de la Grappe 4. La *Stratégie nationale de recherche et d'innovation pour la pomme de terre* du CCPT a été révisée afin d'y inclure les priorités pour la période 2023-2028. Vingt-quatre Déclarations d'intérêt (DI) ont été reçues pour les pommes de terre. Les DI ont été évaluées à partir des critères

du Programme de la grappe et celles qui ont été sélectionnées ont cheminé jusqu'à l'étape de la proposition complète. De nombreuses DI avec des objectifs similaires ont été combinées dans des propositions uniques afin de fournir une expertise et une représentation géographique très étendues. Trois grandes propositions se sont rendues à la demande de la Grappe et ont été soumises en janvier 2023.

- Évaluation nationale des variétés de pommes de terre pour la durabilité, la résilience et le changement climatique;
- Agriculture régénératrice et durable pour l'adaptation aux changements climatiques et la séquestration du carbone : rétablir la santé des sols et accroître la productivité des cultures des systèmes canadiens de production de pommes de terre; et
- Positionnement de l'industrie canadienne de la pomme de terre pour une production durable améliorée.

L'*Alliance for Potato Research and Education* (APRE) est financée par les producteurs canadiens de pommes de terre de transformation (I.-P.-É., NB, MB, AB) avec leurs contreparties américaines et les entreprises majeures de transformation. Des essais indépendants de recherche clinique sont financés chaque année afin d'étudier les bienfaits nutritionnels et pour la santé des pommes de terre dans l'alimentation. Il y a maintenant vingt-neuf études cliniques financées qui sont publiées dans des revues à comité de lecture, six articles de synthèse et des commentaires qui ont été publiés et treize qui sont en cours. Quatre nouvelles études additionnelles ont été financées en 2022. Cette recherche est essentielle pour la promotion des pommes de terre dans le cadre d'une saine alimentation qui contribuera à une augmentation globale de leur consommation. Veuillez visiter le site Web de l'APRE à l'adresse <https://apre.org/> (en anglais seulement).

## PROTECTION DES CULTURES DE POMMES DE TERRE

Le CCPT avait répondu ces dernières années aux consultations sur la Décision de réévaluation proposée de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) qui proposait l'élimination de plusieurs produits qui auraient une incidence négative auprès des producteurs de pommes de terre au Canada. On a proposé d'éliminer de nombreux produits sur les pommes de terre, mais après une consultation publique et des présentations par

tous les intervenants, y compris le CCPT, certains résultats positifs ont été communiqués dans les Décisions finales de réévaluation qui ont permis de poursuivre une utilisation sur les pommes de terre avec la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques : lambda-cyhalothrine (insecticide Matador/Silencer); cymoxanil (fongicide Curzate/Tanos); cyromazine (insecticide Governor) et diméthomorphe (Acrobat/Zampros).

L'ARLA a annoncé de manière inattendue un Examen spécial du fongicide chlorothalonil (Bravo/Echo) sur la base de risques pour la santé humaine et l'environnement. Le CCPT a effectué un sondage sur l'utilisation auprès des producteurs qui a connu une excellente réponse de leur part alors que 186 entreprises agricoles ont rempli le sondage, ce qui représentait environ 30 p. cent de la superficie canadienne consacrée à la culture des pommes de terre. Une réponse du CCPT à la consultation publique a été soumise en mai 2022. L'information soumise est essentielle pour l'ARLA afin qu'elle peaufine ses évaluations des risques qui, en l'absence de données, reposent sur des commentaires extrêmement conservateurs et le CCPT remercie tous les producteurs qui ont participé au sondage!

Le CCPT, avec les PFLC, a défendu avec succès les intérêts des producteurs à l'ARLA afin de régler avec le déclarant un problème réglementaire associé au linuron (herbicide Lorox L), permettant l'enregistrement et la disponibilité du produit pour utilisation durant la saison 2022.



## REGARD VERS L'AVENIR

- Développement des outils de transfert des connaissances communiquant aux producteurs les résultats des projets de recherche sur la pomme de terre de la Grappe 3 qui sont terminés;
- Lancement des projets de recherche sur la pomme de terre de la Grappe 4 si leur financement est accepté par AAC;
- Les producteurs utilisent la collecte d'information pour les consultations anticipées sur les décisions de la réévaluation proposée (S-métolachlore/Dual, herbicides Boundary; fongicide azoxystrobine/Quadris; abamectine/Agri-Mek, insecticides Minecto Pro) et le lancement de la réévaluation du chlorprophame (CIPC) par l'ARLA durant l'exercice du 1er avril 2023 au 31 mars 2024;
- Achèvement des exigences de l'ACIA pour les Normes de classification des pommes de terre et progrès vers la tenue de la consultation publique;
- Achèvement de l'examen du Plan national de gestion à long terme de la galle verruqueuse de la pomme de terre et présentations des recommandations du Groupe de travail à l'ACIA; et
- Au début de 2023, l'ACIA a lancé une série d'ateliers du Groupe de travail dans le but d'en arriver à une compréhension commune des déclencheurs réglementaires et scientifiques qui incitent l'ACIA à déclarer qu'un champ est identifié comme étant « détecté » pour le pathogène causant la galle verruqueuse de la pomme de terre et à examiner le potentiel d'améliorations et/ou de progrès, si possible.



# RECHERCHE

Les PFLC soutiennent l'innovation dans le secteur canadien des fruits et légumes en gérant les demandes de financement et les projets de recherche subséquents qui répondent aux principales priorités du secteur.

## GRAPPE AGRO-SCIENTIFIQUE CANADIENNE POUR L'HORTICULTURE 3

Avec un investissement de près de 21 millions de dollars (13 millions de dollars par Agriculture et Agroalimentaire Canada et 8 millions de dollars par l'industrie) sur cinq ans, la grappe 3 réunit l'expertise du milieu universitaire, de l'industrie et du gouvernement sur 16 projets dans cinq groupes de produits (pommes, baies, légumes de serre, pommes de terre et légumes de plein champ).

## BILAN DE L'ANNÉE 2022

2022-2023 marque la cinquième et dernière année du projet. Les activités de la grappe 3 progressent, approchant de la fin du cycle de financement, avec des résultats positifs et des succès à l'horizon.

Au printemps 2022, les PFLC ont publié *Mise à jour sur la grappe agroscientifique canadienne pour l'horticulture 3 – un encart du magazine Idées fraîches printemps 2022*. Des mises à jour semi-annuelle de l'industrie sont aussi affichées dans le site web des PFLC, <https://fvgc.ca/fr/projets-et-programmes/projets-actuels/> et sur le site web de la *Grappe de recherche canadienne sur la pomme de terre*, <https://french.potatoresearchcluster.ca/>.

*La grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 3 est financée en partie par le gouvernement du Canada par le biais du programme AgriScience du Partenariat canadien pour l'agriculture, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, avec le soutien des Producteurs de fruits et légumes du Canada (anciennement le Conseil canadien de l'horticulture) et des contributeurs de l'industrie.*



Canada



FRUIT & VEGETABLE  
GROWERS  
OF CANADA | PRODUCTEURS  
DE FRUITS ET LÉGUMES  
DU CANADA



## POSSIBILITÉS FUTURES : GRAPPE 4

Tout au long de l'année 2022, les PFLC se sont préparés activement à l'opportunité d'établir une quatrième grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture dans le cadre de la prochaine politique agricole d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour 2023-2028.

Vous trouverez ci-dessous un résumé chronologique des activités entreprises en vue de la candidature en vertu de la grappe 4 :

- Automne 2021 - Mise à jour des documents sur les priorités de recherche et d'innovation pour chacun des 5 groupes de produits, par le biais d'une série de réunions sur Zoom.
- Automne 2021-hiver 2022 - Manifestations d'intérêt - 87 reçues pour une valeur totale de 75,7 millions de dollars.
- Février - avril 2022 - les groupes de producteurs spécialisés ont examiné les manifestations d'intérêt dans le cadre de 19 réunions sur Zoom.
- Mars 2022 - Réunion d'AAC pour faire le point sur les exigences du programme de la Grappe 4.
- Avril-juin 2022 - 27 demandes de propositions envoyées.
- Printemps-été 2022 - Discussions internes sur la dotation en personnel de l'équipe de la Grappe concernant la composition de l'équipe de la Grappe pour les 5 prochaines années, comment le changement de partage des coûts affectera le budget global de gestion/administration du projet, comment réaliser au mieux les activités requises avec le personnel actuel et les éventuels futurs employés, etc.
- Printemps-automne 2022 - discussions et collaborations continues avec les autres grappes, y compris l'organisation de 2 réunions sur Zoom et la cosignature de 2 lettres à la ministre Bibeau.
- Été-automne 2022 - Processus d'examen par les pairs - 47 examens terminés, ce qui dépasse le nombre total d'examens requis, 227 examinateurs potentiels contactés pour ces 47 examens.
- Automne 2022 - 24 réunions sur Zoom sur l'examen des propositions avec les groupes de producteurs spécialisés et les chercheurs.
- Octobre 2022 - mise en place du Conseil consultatif scientifique ; réunions le 16 décembre et le 11 janvier.
- Novembre-décembre 2022 : les groupes de travail sur les fruits et légumes frais ont fait une sélection finale des propositions qui seront soumises au processus de demande en vertu de la Grappe 4.

Le 19 janvier 2023, les PFLC ont soumis une demande à AAC pour établir la grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 4. La liste suivante d'activités de recherche a été incluse dans la demande :

Denrée et chercheur principal	Titre de l'activité	Domaine prioritaire d'AAC
Pomme - Blatt	Réduire les pertes dues aux ravageurs de la pommes grâce à des stratégies de lutte alternatives	Changement climatique et environnement - Réduction des gaz à effet de serre
Pomme - Cline	Gestion de la charge des cultures de pommes : Amélioration de la prévisibilité de l'éclaircissage et de la réaction des arbres grâce aux progrès de la physiologie, des produits et des méthodes d'éclaircissage de précision	Croissance économique et développement
Pomme - DeEll	Atténuation de l'augmentation des troubles physiologiques chez les pommes en raison du changement climatique et du moment tardif de la récolte	Changement climatique et environnement
Baie - Amyotte	Réseau canadien d'essais sur les baies	Croissance économique et développement
Culture maraîchère - Blatt	Nouvelle stratégie de lutte contre la chrysmèle du concombre dans les courges et les melons d'eau	Changement climatique et environnement - Réduction des gaz à effet de serre
Culture maraîchère - Filion	Optimisation du rendement des légumes de plein champ et de leur résilience aux stress abiotiques et biotiques grâce à l'ingénierie microbienne du sol	Changement climatique et environnement
Culture maraîchère - Prasad	Stratégies à risque réduit pour la lutte contre la mouche du chou	Changement climatique et environnement
Culture maraîchère - Rouet	Optimisation du programme canadien de sélection de l'asperge par la mise en œuvre de nouvelles biotechnologies et d'un phénotypage à haut débit afin de développer des variétés améliorées pour les producteurs et les consommateurs	Croissance économique et développement
Culture maraîchère - Van Acker	Évaluation de la qualité à l'état frais et à la transformation de variétés de concombres parthénocarpiques et tolérantes au mildiou cultivées en plein champ	Croissance économique et Développement
Culture maraîchère en serre - Labbé	Développement d'une approche systémique de la gestion des ravageurs de la tomate de serre	Croissance économique et Développement
Culture maraîchère en serre - Wang	Nouvelles approches pour la gestion du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV)	Croissance économique et développement
Pomme de terre - Fava	Évaluation nationale des variétés de pommes de terre pour la durabilité, la résilience et le changement climatique	Résilience du secteur et défis sociétaux
Pomme de terre - Goyer	Agriculture régénératrice et durable pour l'adaptation aux changements climatiques et la séquestration du carbone : rétablir la santé des sols et accroître la productivité des cultures des systèmes canadiens de production de pommes de terre	Changement climatique et environnement - Séquestration du carbone
Pomme de terre - Tenuta	Positionnement de l'industrie canadienne de la pomme de terre pour une production durable améliorée	Changement climatique et environnement - Réduction des gaz à effet de serre

## GRAPPE 4 - DÉTAILS DE LA DEMANDE

- Budget total prévu : 22 656 735 \$
- Contribution prévue d'AAC : 12 666 584 \$
- Contribution de l'industrie et des autres gouvernements : 9 990 151 \$
- 14 activités de recherche
- 44 institutions de recherche
- 82 chercheurs

Les PFLC dirigeront trois autres activités non liées à la recherche : la coordination scientifique, le transfert des connaissances et des technologies, et les évaluations d'impact.

Pour plus d'informations sur l'application en vertu de la Grappe 4, visitez la page Grappe 4 de notre site web.

# RAPPORT DE COMMUNICATION

Les PFLC visent à présenter un plan de communication stratégique et global qui assure que les membres sont tenus informés du travail important que les PFLC effectuent en votre nom de même que de l'information qui sera utile pour vos organisations et vos membres. Parallèlement, les PFLC renforcent notre travail de promotion avec un plan de communication rigoureux qui vise le gouvernement, le grand public et nos partenaires de l'industrie.

En 2022, les PFLC ont publié 64 *Avis aux membres* dans les deux langues officielles. Nous avons fait parvenir neuf rapports En votre nom exclusivement à nos membres et membres associés avec des informations importantes concernant les efforts de promotion des PFLC et nos réalisations à chaque mois. De plus, nous avons distribué sept mises à jour sous la forme de notre bulletin d'information *Horti-Concis*, rejoignant une audience de plus de 670 abonnés.

*Idées fraîches* est la publication imprimée bilingue et gratuite des PFLC. Elle est publiée deux fois par année, au printemps et à l'automne, et elle présente des perspectives de haut niveau de l'industrie ainsi que des conseils utiles pour les producteurs. Cinq mille exemplaires de chaque numéro sont distribués à l'échelle du Canada, des États-Unis et partout dans le monde. À titre de bonus supplémentaire, le magazine génère même un petit montant de recettes pour les PFLC. Chaque numéro d'*Idées fraîches* s'articule autour d'une thématique reliée aux priorités stratégiques. Elle est aussi disponible en ligne.

L'an dernier, nous avons régulièrement créé les conditions nécessaires pour une communication bidirectionnelle avec nos membres par le truchement de sondages et en demandant vos commentaires pour diverses consultations et tables rondes gouvernementales sur un éventail d'enjeux. Nous remercions tout spécialement nos membres qui ont fait part de leurs commentaires et de leurs idées sur des enjeux importants et qui ont partagé nos communications avec des producteurs, leur permettant ainsi de demeurer informés des progrès dans notre secteur.

Nous avons investi des efforts pour assurer une forte présence dans les médias sociaux avec nos comptes Twitter et LinkedIn. Cela est une façon de mobiliser non seulement nos membres, mais également les représentants gouvernementaux, les intervenants de l'industrie et tous les Canadiens qui devraient manifester de l'intérêt pour un secteur des fruits et légumes frais vigoureux et stable. Sur Twitter, nous avons compté plus de 80 000 expositions, un total de 1 313 abonnés (dont 185 étaient de nouveaux abonnés en 2022) et 21 000 visites du profil. Nous avons fait 228 Tweets. Sur LinkedIn, nous avons compté 15 427 expositions, avec un total de 1 510 abonnés (dont 823 étaient de nouveaux abonnés en 2022). Nous avons eu 2 000 visites du profil.

À la fin de 2022, les PFLC ont lancé une nouvelle initiative stratégique, une série de vidéos-bavardage au coin du feu visant à fournir de l'information à nos membres dans un format qui peut être facilement consommé et partagé. L'ajout de contenu varié comme des vidéos informatives à partager avec les membres et le grand public est utile alors que nous continuons de renforcer notre présence sur les médias sociaux, sur Twitter et LinkedIn, et que nous cherchons des façons de mobiliser le public de manière significative sur l'importance du secteur des fruits et légumes frais au Canada.

## REGARD VERS L'AVENIR

Nous sommes impatients de poursuivre la mise en œuvre de nos stratégies de communication efficaces et éprouvées, comme nos *Avis aux membres*, *En votre nom* et *Horti-Concis*. Toutefois, nous voulons toujours avoir des commentaires de nos membres au sujet des communications qui fonctionnent le mieux pour eux. Dites-nous ce que vous aimez, ce que vous n'aimez pas et ce qui pourrait être amélioré. Nous sommes ravis de continuer à renforcer notre présence sur les médias sociaux de façon à être des porte-parole écoutés pour les producteurs de fruits et légumes sur les plateformes qui sont importantes pour les décideurs. En gardant ceci à l'esprit, nous sommes enthousiastes vis-à-vis les nouvelles initiatives, par exemple les séries de bavardage au coin du feu, qui nous aident à diffuser notre message auprès

des gens qui doivent l'entendre, d'une façon détendue et facile à consommer. Nous faisons le suivi de nos mesures pour assurer que nous nous améliorons continuellement et que nous avons une base solide d'abonnées sur les médias sociaux sur lesquels nous pouvons nous fier pour nous appuyer lorsque nous faisons la promotion d'enjeux importants en votre nom.

La communication est l'un de nos meilleurs outils pour réaliser nos objectifs, tant avec nos membres qu'avec tous les intervenants. Nous sommes engagés à nous adapter continuellement et à améliorer nos programmes pour assurer que nous vous transmettons une information pertinente, suivant les besoins, pour améliorer notre industrie.



# NOURRIR LE CANADA ET LE MONDE AU-DELÀ DE NOS 100 ANS!

En 2022, les PFLC ont célébré 100 ans de résilience, de croissance et d'opportunités. Les producteurs se sont réunis en 1922 avec la mission unifiée de faire avancer « ...toutes les questions visant à améliorer l'industrie horticole au Canada ».

Nous avons eu la chance de bénéficier d'un leadership exceptionnel au fil des ans. Tout a commencé en 1922 avec le premier secrétaire du Conseil canadien de l'horticulture. Un historique du CCH rédigé à l'occasion de notre 50e anniversaire affirme que « ...ce doit être une combinaison d'enthousiasme, de confiance et d'esprit casse-cou qui a poussé « Les » Burrows à accepter la nomination au poste de secrétaire d'un organisme qui n'existait pas encore, qui n'avait pas d'argent et dans lequel même les pères fondateurs ne semblaient pas avoir une confiance excessive ». Quoiqu'il en soit, cela nous a menés là où nous sommes aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau siècle à nourrir le Canada et le monde au-delà de nos 100 ans.

Depuis M. Burrows, nous avons eu beaucoup d'excellents dirigeants qui ont accepté ce mandat, chacun donnant quelque chose de lui-même à sa présidence et chacun retirant quelque chose de différent de l'expérience d'être la « voix » des producteurs canadiens.

Merci à tous nos anciens présidents, et aux conseils d'administration avec lesquels ils ont travaillé, pour la défense des intérêts, la perspicacité et l'innovation.



## MESSAGES D'ANCIENS PRÉSIDENTS

Certains de nos anciens présidents ont partagé des messages avec nous pour célébrer notre centenaire. Vous pouvez lire l'intégralité de ces messages sur notre site web. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ces messages :

« N'oubliez jamais que votre succès est celui de l'organisation et non celui d'un seul individu. Votre succès est dû à vos membres. »  
Ken Porteous, Président, 2007 - 2008

« Au cours des cents dernières années, les PFLC ont été une voix forte au nom des producteurs horticoles canadiens auprès des autorités fédérales. Je souhaite longue vie aux PFLC, car l'industrie horticole a un brillant avenir... »  
Jean-Claude Tessier, Président 1994-1995

« On dit qu'on ne s'objecte jamais au prix lorsqu'on perçoit la valeur. Les organisations membres n'étaient pas d'accord au sujet du partage équitable des coûts du Conseil canadien de l'horticulture. Au cours de l'année 2012-2013, deux choses ont réussi à changer les perceptions... La valeur démontrée d'un lobbying efficace, combinée à un plan stratégique a mis l'organisation sur la voie du succès futur. »  
Murray Porteous, président, 2012-2013.

« Cette question [des produits phytosanitaires à usage limité] a unifié les producteurs horticoles de tout le Canada! Après de nombreuses discussions avec les décideurs du gouvernement et le soutien continu du CCH, nous avons réussi à élaborer un programme très amélioré sur les usages mineurs pour les « petites cultures » au Canada. Cette initiative a réussi à donner une nouvelle orientation à l'harmonisation transfrontalière de l'homologation des nouveaux produits. Cela a permis un accès plus large à de nombreuses technologies plus récentes que nous n'aurions peut-être jamais vues au Canada. »  
Penny Gamble, Présidente, 2001 - 2002.





## TOURNÉE CENTENAIRE À TRAVERS LE PAYS

Au cours de l'été 2022, les PFLC ont entrepris une tournée à travers le pays pour célébrer ses 100 ans de représentation des producteurs de fruits et légumes à travers le pays.

Cette tournée a été l'occasion pour les PFLC d'entrer en contact avec les producteurs qu'elle représente afin de mieux orienter ses efforts de défense des intérêts.

Nous avons eu la chance de pouvoir nous arrêter dans huit provinces. Nous remercions les fermes, les entreprises agricoles et les centres de recherche suivants de nous avoir accueillis en cours de route :

- Black Fox Distillery (SK)
- Barrich Farms (SK)
- Cameron Farms (Î.-P.-É.)
- Canada SK Irrigation Diversification Centre (SK)
- Connery Farms (MB)
- Crop Diversification Centre North (AB)
- Heppell's Farm (C.-B.)
- Keddy Farms (N.-É.)
- Island Vegetable Co-operative Association (C.-B.)
- Mackenzie Produce (Î.-P.-É.)
- PEI Potato Board (Î.-P.-É.)
- Power Farms (N.-É.)
- Randsland Farms (N.-É.)
- Simplot (MB)
- Spring Creek Garden (SK)
- Vermeulen Farms (N.-É.)
- Wyman's (Î.-P.-É.)



Nous avons également eu l'occasion de nous joindre à nos membres et associés lors de réunions et de célébrations tout au long de l'année. Merci aux organisations suivantes de nous avoir accueillis à leurs événements :

- Assemblée générale annuelle 2022 de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ)
- Réunion semestrielle du conseil d'administration de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL)
- Réunion du groupe de travail pour la pomme et visite de verger du milieu de l'été des PFLC
- Caucus du Québec des PFLC
- 75<sup>e</sup> anniversaire des *Grape Growers of Ontario*
- Visite estivale des vergers de la *Nova Scotia Fruit Growers' Association*
- Congrès annuel de la *Nova Scotia Fruit Growers' Association*
- *Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association* - Assemblée générale annuelle
- Assemblée générale annuelle des *Ontario Greenhouse Vegetable Growers*
- Célébration du 80<sup>e</sup> anniversaire de *Peak of the Market*
- Banquet de la récolte des Producteurs de pommes de terre du Québec
- 75<sup>e</sup> congrès de l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes
- Assemblée générale annuelle de Semences Canada
- *Scotia Horticultural Congress*
- Réunion d'été du Conseil canadien de la pomme de terre



## MERCI À TOUS NOS COMMANDITAIRES! CETTE TOURNÉE N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE SANS VOTRE GÉNÉREUX SOUTIEN.



CANADIAN PRODUCE MARKETING ASSOCIATION  
ASSOCIATION CANADIENNE DE LA DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES



Foreign Agriculture/Resource Management Services



Bayer **CronScience**



Canadian Corrugated and Containerboard Association  
Association canadienne du cartonage ondulé et du carton-caisse





## **Producteurs de fruits et légumes du Canada**

2200, promenade Prince of Wales, Bureau 102  
Ottawa, ON K2E 6Z9

[www.fvgc.ca](http://www.fvgc.ca)

[admin@fvgc.ca](mailto:admin@fvgc.ca)

(t) 613-226-4880

(f) 613-226-4497

